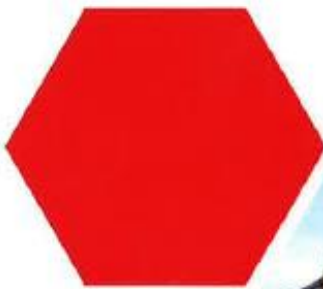




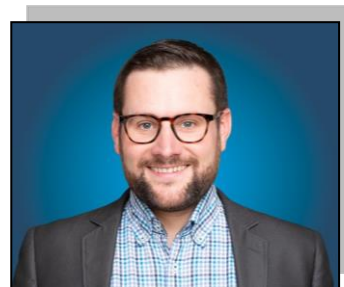
COMMUNE DE
Gibloux

N° 1 Mars 2024

Bulletin communal



MOT DU SYNDIC



Madame, Monsieur,
Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Après un travail de longue haleine de notre administration et des Conseillers communaux en fin d'année passée, le budget 2024 de la Commune de Gibloux a été approuvé début décembre 2023 par notre législatif. Vous trouverez, dans la suite de ce journal communal, différents éléments qui vous permettront d'en connaître un peu plus sur le budget accepté. Une particularité importante s'y glisse cette année, puisqu'une baisse du taux d'impôts (de 85% à 82% de l'impôt cantonal) a été décidée. Cette mesure a été proposée par le Conseil communal vu le contexte très particulier auquel nous tous devons faire face : hausse des prix, inflation, augmentation de la TVA au 1^{er} janvier 2024 et j'en passe. Bien que limitée, nous sommes certains que cette baisse saura être appréciée par la population giblousienne.

Après une courte pause pour les fêtes de fin d'année, et outre son travail habituel, le Conseil communal s'est attelé à la préparation de diverses demandes de crédits en vue de la séance du Conseil général du mois de mars 2024. Par ailleurs, il est également temps pour notre exécutif de se pencher sur le bouclage des comptes 2023, qui devront être finalisés pour la séance du Conseil général du mois de mai 2024.

Mais assez parlé de chiffres ! Dans la suite de cette édition, les parents dont les enfants fréquentent (ou fréquenteront) les accueils extrascolaires trouveront une information importante s'agissant de l'inscription. En effet, décision a été prise d'acquiescer le programme « MonPortail » afin de permettre une inscription et une gestion de celle-ci « en ligne », ce qui facilitera ce processus. Divers projets sont également en cours : une soirée d'information pour les parents, organisée par le Conseil des parents du Gibloux, un café participatif pour l'organisation d'activités pour les enfants de 0 à 4 ans, coordonné par notre nouveau délégué à l'enfance et jeunesse, les inscriptions pour les prix culturels et sportifs de Gibloux ou encore des soirées d'information pour l'installation de la fibre optique dans les villages de Grenilles et de Posat.

Un premier numéro du journal communal ne saurait être publié sans un petit retour sur les repas des aînés organisés au mois de décembre dans les cinq anciennes communes de Gibloux. La participation y est toujours élevée et les rencontres agréables et souhaitées. Le calendrier a fait que j'ai eu la chance de pouvoir participer à presque tous ces repas, et j'ai particulièrement apprécié de voir l'engouement autour de ceux-ci.

Enfin, et malgré la timidité de la neige cette saison, je tenais également à saluer le projet « Câblé pour le futur », lancé sur une plateforme de financement participatif par l'Association des Téléskis Mont-Gibloux. Mis en ligne le 15 décembre 2023, le projet a été entièrement financé à la fin du mois de janvier 2024, au-delà même du montant dont l'Association avait besoin. Ceci permettra – on l'espère ! – à nos plus jeunes habitantes et habitants de pouvoir faire leurs « premiers pas » sur des skis dans le Gibloux ! Bravo à eux, et bravo à toutes les personnes qui s'investissent dans les nombreuses sociétés locales de nos villages, permettant ainsi à notre Commune de garder une vie sociale riche et appréciable.

Dans l'attente de vous revoir, je vous souhaite, Chères Giblousiennes, Chers Giblousiens, ainsi qu'à vos proches, un excellent printemps !

Julien Gremaud
Syndic

SOMMAIRE

Mot du syndic	3
Politique communale	6
Finances	6
La situation générale.....	6
Plan financier 2024 – 2028.....	7
Budgets 2024.....	13
Statistiques fiscales 2021 - quelques chiffres	21
Calendrier pour la facturation des taxes, impôts et autres contributions	22
Facturation des impôts.....	22
Recommandations et divers.....	23
Affaires scolaires – Structures de garde – Enfance et jeunesse.....	24
AES	24
Politique scolaire et extrascolaire	24
Autres actions	24
Midnight Gibloux	25
Inscription futur 1H.....	26
Enfance et Jeunesse.....	26
Pro Junior Fribourg	27
Conseil des Parents	27
Soirée d’information pour les parents	28
Une ligne de bus... à pied !.....	28
Café participatif	29
Culture - Sport - Loisirs	30
Prix culturel de Gibloux 2024	30
Mérite sportif de Gibloux 2024	30
AG Culturel : l’abo pour les moins de 26 ans	30
Approvisionnement communal en eau	31
Présence de PFAS dans l’eau potable de Gibloux	31
Le Conseil général.....	31
Décisions du Conseil général.....	31
Informations de l’administration	33
Personnel communal	33
Mutations au sein du personnel communal durant l’année 2023	33
Administration	33
Application iSarine – plus besoin de rechercher l’information, laissez-la venir à vous	33
Contrôle de l’habitant	34
Agence AVS de Gibloux – information	34
Obligation de cotiser à l’AVS/AI/APG - rappel	34
Annonce d’événements relatifs au Contrôle de l’habitant	35
Documents d’identité.....	35

Voyage à l'étranger d'un mineur non-accompagné	36
Invitation de personnes étrangères – déclaration de prise en charge.....	37
Changement de la loi cantonale sur la détention des chiens (LDCh) Nouvelles dispositions.....	37
Service technique	38
Fibre optique à Grenilles et Posat	38
Déchetteries.....	38
Cimetières.....	39
Chantiers divers	39
Avis de travaux- Curage de canalisations	39
Rénovation énergétique d'un bâtiment / Panneaux photovoltaïques - Séances d'information ...	39
Taille et entretien des arbres	40
Secteur des forêts.....	42
Bois de feu.....	43
La forêt souffre.....	44
Noël des Aînés 2023.....	45
Bibliothèque Régionale du Gibloux	48
Le BiblioWeekend du Gibloux	48
BiblioWeekend	49
Accueil des tout-petits en bibliothèque	50
Cercle de lecture.....	50
Lecture Académie	51
Ludothèque du Gibloux.....	52
Location de jeux à la Ludothèque du Gibloux.....	52
Soirées jeux de société entre adultes.....	52
Jeux au biblio week-end.....	52
La Maison des Petits.....	53
Informations générales	54
Gibloux Solidaire.....	54
Activités	54
Assemblée générale et conférence	55
Appartements protégés en construction à Farvagny-le-Grand	55
Croix-Rouge fribourgeoise	56
Les dépôts de calcaire sur le verre	58



POLITIQUE COMMUNALE

FINANCES

La situation générale

L'état du monde ne s'est guère amélioré depuis fin 2022, date à laquelle nous préparions le budget précédent. Une situation internationale lourdement impactée par des conflits armés qui peinent à trouver une issue et dont on pouvait espérer qu'ils appartenaient au passé, a pour conséquence que les crises de l'approvisionnement en énergie et en matières premières sont plus que jamais d'actualité. Il convient toutefois de constater que la formidable résilience de l'économie de notre pays et la force inoxydable de notre monnaie, nous ont quelque peu épargnés tant sur le front du chômage qu'en ce qui concerne l'inflation.

Le réchauffement climatique et la nécessité de le contenir s'invitent désormais dans les responsabilités des collectivités publiques. Les mesures à prendre pour limiter la production de CO2 et le coût des catastrophes naturelles qui ne manqueront pas de survenir pèseront à l'avenir sur les finances des collectivités publiques.

Au final, la seule certitude est que l'anticipation et les prévisions qui sont de règle pour la préparation d'un budget restent difficiles et incertaines.

Un point vient d'ores et déjà assombrir le tableau, le coût des emprunts sur le marché financier. Si nous avons, à ce jour, échappé à une augmentation significative des taux d'intérêts en raison de notre très bonne situation en matière de financement, cette augmentation va sans doute peser sur nos charges ces prochaines années dans la mesure où notre ambitieux programme d'investissements exigera d'importants recours à l'emprunt.

La préparation, tant du plan financier que des budgets, est toujours un moment clé dans la gestion des finances communales. La nécessité de maintenir, voire de développer les prestations communales conduit inévitablement à exprimer des besoins nouveaux qui ont pour résultats d'élaborer un budget et sa planification dans le temps, largement plus lourd que les exercices des années précédentes. Nous tenons toutefois à relever que des efforts significatifs ont été faits en matière de modération des charges d'exploitation, que certaines charges ponctuelles importantes ont été converties en investissements et que les revenus ont été évalués de manière optimiste. Cela dit, il convient de rappeler qu'il ne s'agit que de budgets pour lesquels tous les projets et toutes les opérations financières doivent encore être confirmés et que les prévisions restent malgré tout prudentes tant pour les charges que pour les revenus.

En ce qui concerne les recettes fiscales, les excédents constatés lors du bouclage des derniers exercices nous ont clairement laissé entrevoir la possibilité de réduire la fiscalité communale. Des demandes dans ce sens ont été exprimées par le Conseil général. La qualité des prévisions des recettes fiscales, exercice plus délicat qu'il n'en a l'air, était régulièrement mise en doute. Pour en avoir le cœur net, nous avons octroyé un mandat à la société BDO, fiduciaire spécialisée dans les finances des collectivités publiques, mandat dont les buts étaient d'examiner et de qualifier nos méthodes d'évaluation des recettes fiscales et d'évaluer la possibilité de réduire la fiscalité communale. Au terme de l'élaboration des budgets et de la planification financière pour les cinq prochaines années, après un examen attentif de l'évolution de nos recettes fiscales et malgré un budget 2024 présentant un important excédent de charges, le Conseil communal a proposé de baisser la fiscalité communale de 3 points pour les impôts ordinaires. Pour plus de précisions, voir ci-après sous « Evolution des charges et des revenus du compte de résultats par nature ».

Plan financier 2024 – 2028

Les nouvelles règles de la gestion des finances communales nous imposent désormais de séparer les opérations relatives au patrimoine administratif de celles concernant le patrimoine financier. C'est en particulier le cas pour le budget des investissements qui ne porte que sur les projets du patrimoine administratif. Les opérations planifiées pour le patrimoine financier font l'objet d'une liste séparée.

Dans le cadre de la préparation du plan financier 2024 – 2028, dans une vision à long terme des besoins de développement de nos infrastructures, nous avons décidé de dresser un inventaire le plus complet possible des projets à envisager sans nous limiter aux cinq ans de la planification exigée par la législation. Cette liste des projets non encore planifiés est publiée avec les documents de la planification financière quinquennale.

La possibilité de définir ce que l'on appelle un « crédit-cadre » est de plus en plus utilisée. Ce nouvel instrument donne plus de souplesse aux services communaux pour les interventions parfois difficiles à chiffrer et à planifier.

Le plan financier 2024 - 2028 répond aux objectifs suivants :

1. Etablir un équilibre entre la nécessité d'entretenir et de développer les infrastructures communales et une évolution maîtrisée de la dette communale.
2. Sur la base de l'inventaire des projets à entreprendre, choisir les projets les mieux définis et les plus urgents afin de constituer le programme quinquennal d'investissements pour chaque domaine des patrimoines administratif et financier.
3. Evaluer le plus précisément possible l'évolution du budget du compte de résultats de 2024 à 2028 sur la base du budget du compte de résultats 2024 et de l'évaluation de l'évolution des charges et des revenus des comptes de résultats pour la période de 2025 à 2028.

Le plan financier fait chaque année l'objet d'une actualisation au travers de la mise à jour du programme d'investissements et de l'élaboration du budget du compte de résultats de la première année de planification. De manière générale, cette évaluation prend en compte une certaine continuité tant en ce qui concerne la progression de la démographie que l'évolution de l'ensemble des charges et des revenus du ménage communal. A cet égard, si l'on prend en compte l'évolution actuelle de la situation politique et économique internationale, nous pouvons prétendre que nos prévisions sont relativement optimistes tant en ce qui concerne la progression de nos charges que celle de nos revenus.

Il convient de souligner que l'équilibre du plan financier implique non seulement la confirmation des charges et des dépenses qui y sont inscrites mais aussi la confirmation des revenus et des recettes prises en compte. C'est en particulier à relever pour les recettes d'investissements liées à des ventes d'immeubles et de terrains communaux.

Notre connaissance des investissements à réaliser, tant en ce qui concerne leurs coûts que leur planification, s'améliore à chaque exercice. La révision annuelle du plan financier permet au Conseil communal, en collaboration avec la Commission financière, de traduire ses réflexions et ses intentions en projets et en chiffres et ainsi de mettre en application sa vision quant au développement des infrastructures communales durant les prochaines années.

Planification des investissements de 2024 à 2028 - répartition dans le temps

Le programme d'investissements pour les cinq prochaines années est un programme ambitieux qui répond au développement planifié et à la mise à niveau progressive de nos infrastructures. Il représente à la fois la mise à jour du plan financier précédent et l'intégration des nouveaux projets prévus au plan de législature.

Patrimoine administratif

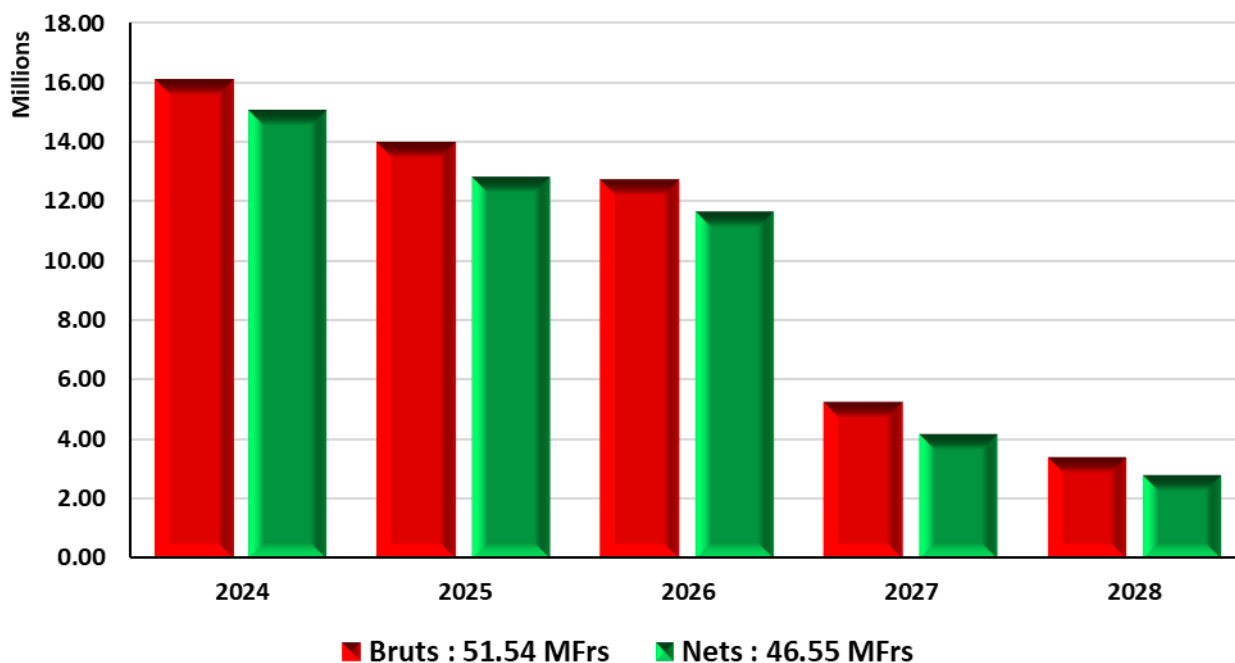
Le volume des investissements planifiés sur les cinq prochaines années est le suivant :

- des investissements bruts à hauteur de 51.54 MFrs (- 3.07 MFrs , - 5.62 % par rapport au plan financier précédent) ;
- des investissements nets pour 46.55 MFrs (+ 6.53 MFrs, + 16.3 % par rapport au plan financier précédent).

Quatre chapitres mobilisent l'essentiel des moyens affectés aux investissements :

- près de 16.95 MFrs (33 %) consacrés aux infrastructures scolaires ;
- près de 11.86 MFrs (23 %) pour la rénovation des routes communales ;
- près de 10.57 MFrs (21 %) pour les ouvrages EP et EU ;
- et enfin près de 6.85 MFrs pour les constructions des domaines sportifs et de loisirs (13 %).

Avec des investissements nets de près de 46 MFrs, un recours plus important à l'emprunt sera nécessaire. La dette bancaire communale devrait atteindre près de 40.4 MFrs au terme de la période sous analyse, à savoir fin 2028 (voir ci-dessous).



L'écart entre les investissements bruts et les investissements nets correspond aux subventions, aux taxes, aux ventes immobilières et autres contributions.



Projets d'investissements inscrits sur la période 2024 à 2028 :

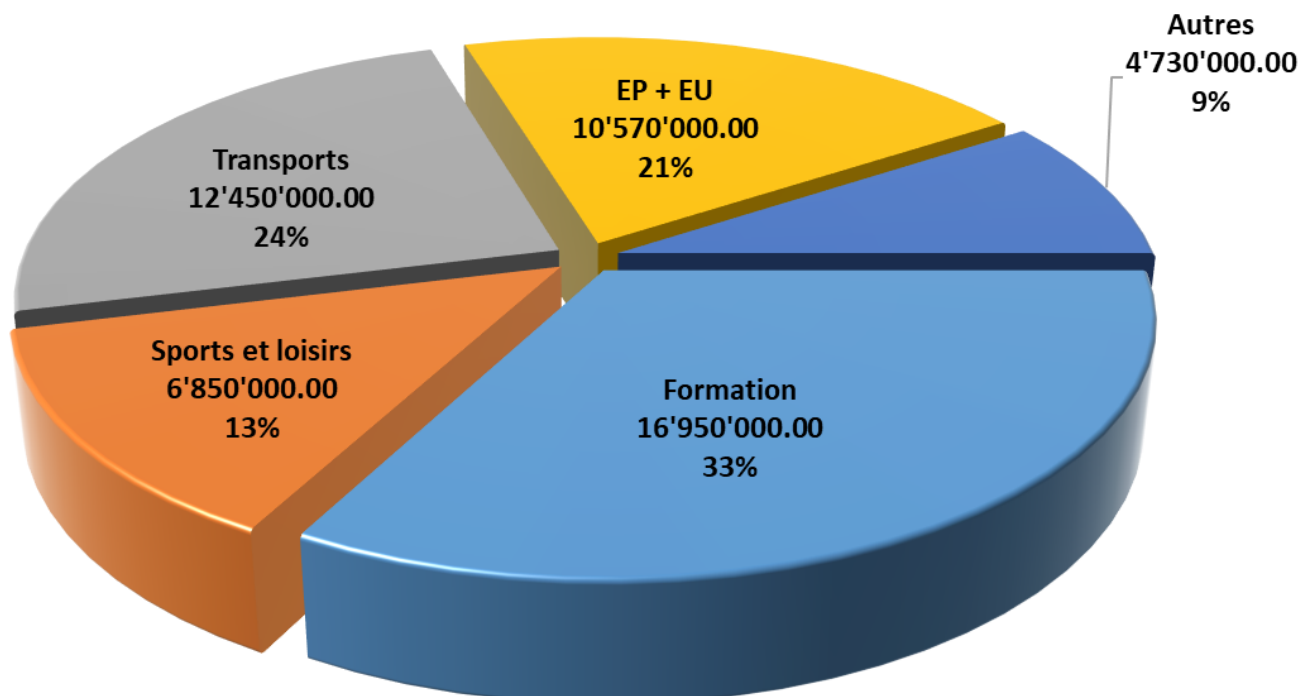
Les projets pour lesquels un montant est inscrit au budget des investissements 2024 (voir ci-dessous) sont surlignés en vert. La colonne « Crédit alloué » contient le crédit brut approuvé par le Conseil général.

Les chiffres représentent les coûts bruts et sont en milliers de francs.

Lieu	Projet / Objet	Crédit alloué	2024	2025	2026	2027	2028
	Administration générale						
GX	Acquisition de logiciels de gestion - Crédit-cadre		100	100	50		
FG	Administration communale, transformation rez-de-chaussée				10	40	60
GX	Bât. communaux, réfections et équipements – Crédit-cadre		100	100	100	100	100
	Bâtiments scolaires						
CO	Aménagement ancien bâtiment scolaire		50	120	800		
VO	Rénovation et transformation bâtiment scolaire				100	200	400
EG	Interventions sur l'ancien bâtiment scolaire			50	250		
FG	Agrandissement du centre scolaire	750	250	2'000	3'500	3'250	
RO	Agrandissement du centre scolaire	9'300	3'800	1'078			
RO	Ancien bâtiment scolaire, rénovation		500	2'270			
	Culture, sports et loisirs						
CO	La Tuffière - sécurisation, modernisation et réfection	260	200	60			
FG	Construction d'une halle de sport						100
FG	Halle de sport, travaux d'entretien des sols	80	20	20	20		
FG	Halle de sport, travaux d'entretien		50				
RO	Transformation du terrain de football et terrain synthétique				1'800		
VO	Complexe sports et loisirs		120	1'940	1'940		
VO	Aménagement d'un skate park		350				
VO	Rénovation de la place de jeux du Verné			75			
GX	Développement du tourisme doux	200	50	50	50		
	Routes communales						
CO	Aménagement du carrefour Corpataux – Magnedens	45	45	100	465	80	
FG/FP	Réfection Rte de Fribourg	2'890	2'150	440			
FG	Giratoire Rte de Grenilles – Rte du Bry - Etude	35	35				
FG	Carrefour Rte de Rossens – Poya – Bugnon					495	
FG	Rte d'évitement Nord		150				
FG/RS	Rte de Rueyres – Rte de Farvagny – Impasse de la forêt				240		180
GR	Sécurisation de la traversée du village			500	550		
PO	Canalisation Rte St-Jacques	80	70				
RO	Liaison piétonne Rte de Montena – Rte cantonale	150	80				
RS	Assainissement Rte du Glèbe	1'800	270				
VO	Chemin de la Scie	180	170				
GX	Réfections de routes agricoles (FG, RO, RS, VO)		376		600		521
GX	Réfections de routes communales - Crédit-cadre	1'500	300	300	300	300	300
FG	Aménagements Pra Bastian, participation		100	210			
FG	Aménagements zones 30 km/h Rte du Bry, Rte du Mystère		100	300	300		
FP	Aménagements zones 30 km/h	250	200				
MA	Aménagements zones 30 km/h		60	250			
GX	Mise en conformité arrêts de bus selon LHand - Etude	30	23				
GX	Mise en conformité arrêts de bus selon LHand			50	350	50	350
GX	Aménagements zones 30 km/h - EG, RS, VG, VI, VO		100	100	100	100	100
GX	Achats de véhicules édilitaires		125	100	70	140	155
	Approvisionnement en eau						
FG	EP - Aménagements secteur Kaisa		400	850	100		
FG	EP - Suppression du réservoir La Poya				50	230	
FG	EP - Remplacement conduite et bouclage – Pra Bastian	360	150	60			
FG	EP - Rempl. conduite carrefour Rte du Bry – Rte de Grenilles		100				
FG/VO	EP - Liaison Kaisa – Bouleyres			50	270		
FP/RO	EP - Maillage des réseaux	620	120				
PO	EP - Conduite EP Posat – Farvagny-le-Petit		20	180			
RO	EP - Bouclage secteur Combernesse	60	60				
GX	EP - Déplacements et échanges de conduites (FP, VI, VO)	520	56	180			
GX	EP - Dépl. et aménagements de conduites – Crédit-cadre		60	60	60	60	60
FP	EP - Liaison CEG Graboz		300				
GX	EP - Captage de nouvelles ressources			80			
GX	EP - Installation de groupes électrogènes	70	70				

Lieu	Projet / Objet	Crédit alloué	2024	2025	2026	2027	2028
	Traitement des eaux usées						
CO	EU - Collecteurs Pré-Fleuri – Rte d'Ilens		250				
FG	EU - Mise en séparatif carrefour Rte du Bry – Rte de Grenilles		500				
FG	EU - Mise en séparatif Monban - Rte de Rueyres – Imp. forêt						500
FG	EU - Mise en séparatif Pra Bastian, secteur A	180	30				
FP	EU - Mise en séparatif	2'945	100				
FP	EU - Mise en séparatif secteur Rte de Fribourg	710	510				
RO	EU - Mise en séparatif	3'170	2'000	930			500
RS	EU - Mise en séparatif secteur Rte de Villarlod			600			
VG	EU - Allègement collecteur eaux claires	400	300	50			
VO	EU - Mise en séparatif Impasse Pra Genilloud				370		
VO	EU - Mise en séparatif, dépl. collecteur Art. 24	230	115				
GX	EU - Optimisation du PGEE	250	65	60	60		
	Autres projets du chapitre protection de l'environnement et aménagement du territoire						
VO	Revitalisation Longivue de Prouvin et Pra Gady	110	110				
GX	Assainissement de l'éclairage public – Crédit-cadre	1'000	200	200	250	250	100
GR	Assainissement Longivue, secteur Bois de la Verne	150	150				
GX	Travaux d'investigations sites pollués	35	35				
CO	Rénovation du mur du cimetière		100				
GX	Projet d'agglomération - Etudes		60				
	Forêts						
EG	Réfection route de desserte forestière, Le Vernex	123	123				
PO	Remise en état de la passerelle		100				
RO	Aménagement d'un couvert dans la forêt des Râpes		50				
GX	Construction d'un couvert à copeaux			100			
GX	Achats de machines forestières			130			
GX	Achats de véhicules forestiers			190			
GX	Achat d'un pick-up pour la forêt			50			

Planification des investissements de 2024 à 2028 - répartition par chapitre



La catégorie « **Autres** » comprend les projets inscrits dans les domaines suivants : Administration générale (2.53 MFrs), Correction de cours d'eau (110 kFrs), Energie (1 MFrs), Assainissements de sites pollués (185 kFrs), Cimetières communaux (100 kFrs), Aménagement du territoire (60 kFrs) et Economie publique (743 kFrs).

Patrimoine financier - Opérations inscrites sur la période 2024 à 2028 :

Les chiffres représentent les charges ou les recettes brutes et sont en milliers de francs.

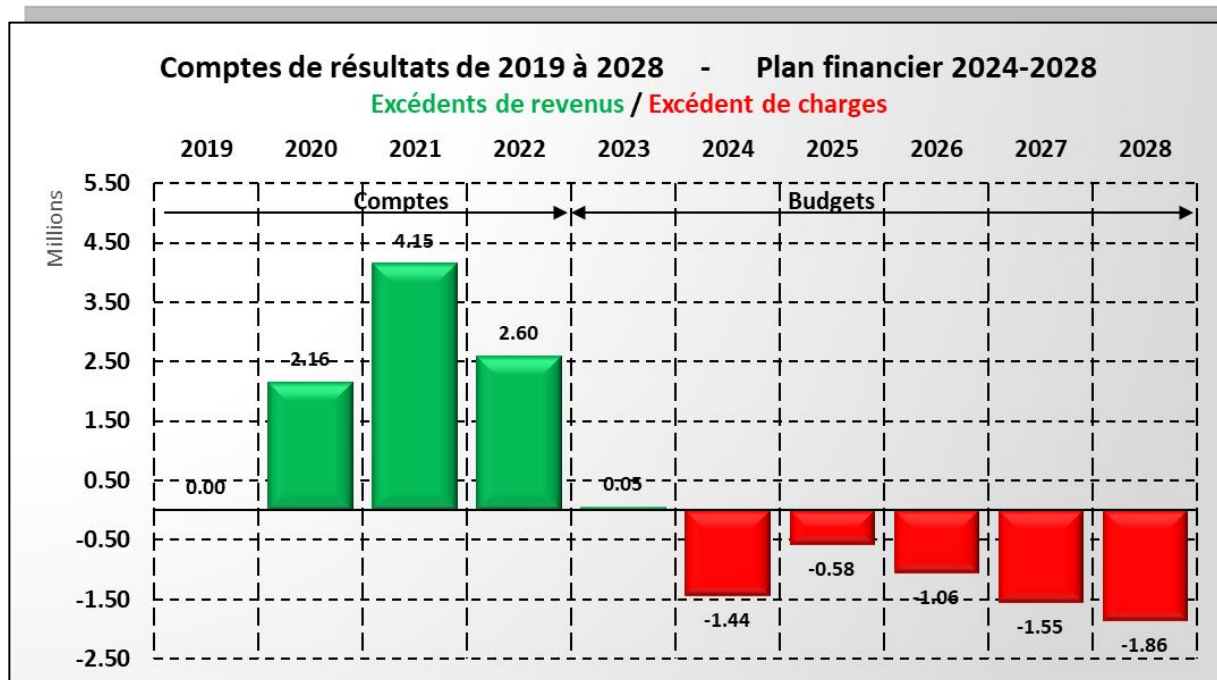
Lieu	Projet / Objet	Crédit alloué	2024	2025	2026	2027	2028
FG	Appartements protégés Pra Bastian - participation						
FG	ZAC La Longivue, équipements généraux - solde	1'533	300				
FG	ZAC La Longivue, équipements complémentaires	300	270				
RS	Rénovation Chalet du Commun		100				
VI	Rénovation Chalet du Commun		130				
GX	Drainages des parcelles communales		40		10		10
FG	ZAC La Longivue, ventes de terrains	- 6'290	- 1'140	- 760	- 4'140		
RO	ZACR Rte d'Illens	- 720	- 650				
GX	Ventes de deux bâtiments communaux (EG, MA)		- 1'200				

Evolution de l'équilibre des comptes de résultats de 2024 à 2028

Avec comme point de départ les chiffres du budget 2024, les progressions des charges et des revenus du compte de résultats pour les années 2025 à 2028 sont évaluées sur la base des chiffres connus pour les prochaines années, des chiffres fournis par les associations de communes ou par défaut en appliquant à chaque compte un taux de variation probable selon sa nature. Vous trouvez ci-dessous le résultat le plus représentatif de cette analyse : l'évolution de l'excédent de revenus ou de charges du compte de résultats pour les années 2019 à 2028 (comptes bouclés pour les années 2019 à 2022 et budgets pour les années 2023 à 2028). Il convient ici de rappeler qu'il s'agit de la synthèse d'une multitude de prévisions qui restent à confirmer et qui ne peuvent guère anticiper les crises et autres surprises conjoncturelles qui ne manqueront pas de survenir !

Malgré, bien sûr, quelques fluctuations, l'évolution de la population des villages qui constituent la commune de Gibloux peut être linéarisée. La population a augmenté en moyenne de 118 habitants par année, soit d'environ + 1.8 % en moyenne depuis 2010. Après un léger tassement en 2020 (+ 16 habitants) et en 2021 (+ 55 habitants), la population de la commune a connu une d'importante augmentation durant l'année 2022 avec un rebond de + 257 habitants (+3.3%). L'augmentation pour 2023 est d'environ + 170 habitants (+2.1%). Nous avons retenu une augmentation de 1.5 % par année pour les cinq prochaines années.

Dans le contexte d'une décision quant à une baisse de la fiscalité communale, l'évolution des recettes fiscales a fait l'objet d'une attention particulière (voir ci-dessous les évaluations pour le budget 2024).



Les résultats des cinq prochains exercices (de 2024 à 2028) présentent un excédent moyen de charges important de 1.3 MFrs (env. 3.1 % des revenus nets en moyenne). Malgré une évaluation optimiste de l'ensemble de nos recettes fiscales et de leur progression durant les prochaines années, un ambitieux programme d'investissements a pour conséquence des comptes de résultats résolument dans le rouge pour les cinq prochaines années.

Pour rappel, selon la LFCo, les nouvelles règles applicables à l'équilibre du compte de résultats sont les suivantes :

Art. 20 Equilibre financier

¹ *Le budget du compte de résultats doit être équilibré.*

² *Les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer l'équilibre financier.*

³ *Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber.*

Sur la base de notre évaluation de l'évolution des charges et des revenus du ménage communal, les budgets du compte de résultats de 2024 à 2028 présentent des déficits supportables pour les finances communales qui respectent les exigences légales en la matière.

Evaluation de la dette bancaire communale au terme de la période 2023 – 2028

(Selon les chiffres arrondis connus lors de l'établissement du budget 2024)

Dette bancaire au 31.12.2022	Fr.	24'300'000.00
Capitaux disponibles au 31.12.2022	Fr.	9'000'000.00
Bilan financier global pour les années 2023 à 2028		
Chapitres EP & EU		
Investissements nets (sans les taxes)	Fr.	13'100'000.00
Evaluation du besoin net en financement	Fr.	3'000'000.00
Autres chapitres du ménage communal		
Investissements nets	Fr.	43'500'000.00
<u>Recettes nettes du patrimoine financier</u>	<u>Fr.</u>	<u>8'000'000.00</u>
Solde à financer	Fr.	35'500'000.00
Evaluation du besoin net en financement	Fr.	20'000'000.00
Evaluation de la dette bancaire au 31.12.2028	Fr.	40'400'000.00

Sur la base de la dette bancaire et des capitaux disponibles fin 2022, l'évaluation prend en compte sur la période 2023 à 2028 :

- le programme d'investissements planifiés pour le patrimoine administratif ;
- le résultat des opérations du patrimoine financier (investissements et ventes d'immeubles) ;
- les amortissements des emprunts ;
- les résultats présumés des exercices du compte de résultats.

Cette évaluation ne prend pas en compte d'éventuels surcroûts de revenus fiscaux et d'éventuels excédents dus à des réductions de charges ou des augmentations d'autres revenus. Ces différences n'apparaissent qu'au bouclage des comptes et ne peuvent guère faire l'objet d'estimations à inscrire dans la planification financière. L'évaluation de la dette au terme de la période de planification représente, en principe, l'hypothèse la plus défavorable et, par conséquent, la dette au 31.12.2028 pourrait être significativement inférieure au chiffre qui ressort de l'évaluation ci-dessus.

Budgets 2024

Les budgets 2024 de la commune de Gibloux ont été approuvés par le Conseil général dans le cadre de sa séance des 4 et 5 décembre 2023.

Budget du compte de résultats 2024

Charges et revenus par chapitre	Budget 2024		Budget 2023		Ecart ¹⁾	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges nettes + augmentation - réduction	Fr. %
Administration générale	4'932'101.90	700'675.00	4'856'880.90	702'175.00	+ 76'721.00	1.85%
Ordre et sécurité publics, défense	1'176'432.00	685'664.00	1'071'503.00	618'428.00	+ 37'693.00	8.32%
Formation	13'029'354.40	1'522'751.00	12'457'277.00	1'442'434.00	+ 491'760.40	4.46%
Culture, sport et loisirs	2'840'177.00	690'642.00	2'547'290.15	613'085.15	+ 215'330.00	11.13%
Santé	3'745'348.00	37'276.00	3'163'505.00	37'276.00	+ 581'843.00	18.61%
Prévoyance sociale	11'266'414.00	6'689'458.00	10'855'410.50	6'590'150.00	+ 311'695.50	7.31%
Trafic et télécommunications	2'429'273.90	224'649.00	2'666'552.00	294'201.00	- 167'726.10	-7.07%
Protection de l'environnement, aménagement du territoire	5'717'061.65	5'022'533.60	5'387'133.75	4'780'606.75	+ 88'001.05	14.51%
Economie publique	1'244'096.00	1'264'019.00	1'154'879.00	1'342'971.00	+ 168'169.00	89.41%
Finances et impôts	1'241'199.35	29'340'207.35	536'588.00	28'325'044.00	- 310'552.00	-1.12%
Totaux bruts	47'621'458.20	46'177'874.95	44'697'019.30	44'746'370.90	+ 1'492'934.85	
Excédent de charges - de revenus +	- 1'443'583.25		+ 49'351.60			
Doubles écritures	6'566'057.35	6'566'057.35	5'236'813.00	5'236'813.00		
Totaux nets	41'055'400.85	39'611'817.60	39'460'206.30	39'509'557.90		

¹⁾ Afin de chiffrer les écarts entre les budgets 2024 et 2023, la colonne contient les écarts calculés sur les charges nettes : « signe + » pour une augmentation des charges ou une réduction des revenus, « signe - » pour une réduction des charges ou une augmentation des revenus.

De même, la colonne « % » calculée sur les charges nettes représente : « signe + » une augmentation des charges ou une réduction des revenus, « signe - » une réduction des charges ou une augmentation des revenus.

Après déduction des doubles écritures, les charges nettes du budget 2024 augmentent de Fr. 1'595'200.00 (+ 4.04 %) par rapport au budget 2023 - voir commentaires ci-après.

Avec un excédent de charges de Fr. 1'443'583.25 (3.45 % des revenus nets), le budget du compte de résultats 2024 présente un « déficit » en partie dû à la baisse de la fiscalité communale et qui reste acceptable compte tenu du capital disponible constitué par une série d'exercices très favorables durant les dernières années.

Commentaires sur les principales évolutions par chapitre (écarts nets)

Administration générale

L'augmentation de près de Fr. 77'000.00 (+1.85%) est principalement due à la progression des charges de personnel des autorités et des services généraux (+ Fr. 160'000.00).

Ordre et sécurité publics

L'augmentation de plus de Fr. 38'000.00 (+8.32%) est composée de modestes progressions de charges réparties sur les chapitres : Sécurité routières (+ Fr. 10'000.00), Service des curatelles (+ Fr. 21'000.00), Service du feu (+ Fr. 5'000.00) et Défense (+ Fr. 5'000.00). Il convient de rappeler que la conduite et la gestion du Service de feu ont été transférées au 1^{er} janvier 2023 à un nouveau service de district placé sous la responsabilité de l'Association « Réseau Santé Sarine ».

Formation

L'augmentation de près de Fr. 492'000.00 (+ 4.46%) est principalement due à la progression des charges des écoles (+ Fr. 320'000.00), de l'accueil de jour pour les enfants (+ Fr. 15'000.00), des charges de l'administration scolaire (+ Fr. 35'000.00), des frais d'entretien des bâtiments scolaires (+ Fr. 10'000.00) et des charges de l'enseignement spécialisé (+ Fr. 109'000.00).

Culture, sports et loisirs

L'augmentation de près de Fr. 215'000.00 (+ 11.13%) est principalement due à la progression des charges de la bibliothèque (+ Fr. 30'000.00), de la salle La Tuffière (+ Fr. 42'000.00), de la promotion des sports (+ Fr. 42'000.00), des charges des infrastructures sportives (+ Fr. 76'000.00) et de loisirs (+ 14'000.00).

Santé

L'augmentation de près de Fr. 582'000.00 (+18.61%) est principalement due à la progression des participations communales aux soins à domicile (+ Fr. 73'000.00), aux indemnités forfaitaires (+ Fr. 45'000.00) et aux frais des établissements pour personnes âgées (+ Fr. 456'000.00).

Prévoyance sociale

L'augmentation de plus de Fr. 312'000.00 (+7.3%) des charges nettes de ce chapitre est principalement due à la progression des charges de la protection de la jeunesse (+ Fr. 70'000.00), des institutions spécialisées (+ Fr. 139'000.00), des structures d'accueil extrafamilial de jour (+ Fr. 43'000.00) et de l'aide matérielle octroyée par le Service social (+ Fr. 46'000.00).

Trafic et télécommunications

La diminution de près de Fr. 167'000.00 (-7.07%) est principalement due à la réduction des charges du chapitre des routes communales : frais du service hivernal (- Fr. 55'000.00) et frais d'entretien des routes (- Fr. 115'000.00, frais transférés dans les charges d'investissement).

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

L'augmentation de près de Fr. 88'000.00 (+14.51%) des charges nettes de ce chapitre est principalement due à la progression des charges de la gestion des déchets (+ Fr. 25'000.00) et à l'inscription d'un montant de Fr. 68'744.00 pour financer les travaux de préparation du Plan d'agglomération de 5^e génération.

Taxes des chapitres environnementaux

Les revenus 2024 des taxes des chapitres ont été évalués aux chiffres suivants :

Récapitulation	Budget 2024	Budget 2023
Approvisionnement en eau - taxes d'exploitation	643'168.00	637'921.00
Approvisionnement en eau - taxes de base	326'998.00	344'998.00
Traitement des eaux usées - taxes d'exploitation	875'734.00	861'551.00
Traitement des eaux usées - taxes de base	1'397'510.00	1'396'741.00
Déchets - taxes de base	295'000.00	285'000.00
Déchets - taxes au poids	297'000.00	288'000.00

Les tarifs pour 2024 pour l'Approvisionnement en eau et le Traitement des eaux usées tiennent compte de l'entrée en vigueur des nouveaux règlements au 1^{er} janvier 2023.

Approvisionnement en eau

Les taxes de base liées aux paramètres immobiliers (surface, volume, nb de pièces) ont été fortement réduites. La taxe de base liée aux unités de logements (UL) est désormais basée sur les « équivalents-habitants pièces habitables » pour les habitations et proportionnelle aux « équivalents-habitants consommation d'eau » pour les entreprises et les services.

Traitement des eaux usées

Les taxes de base liées aux paramètres immobiliers (surface, volume, nb de pièces) ont été fortement réduites et complétées par une nouvelle taxe de base proportionnelle à la consommation d'eau.

Économie publique

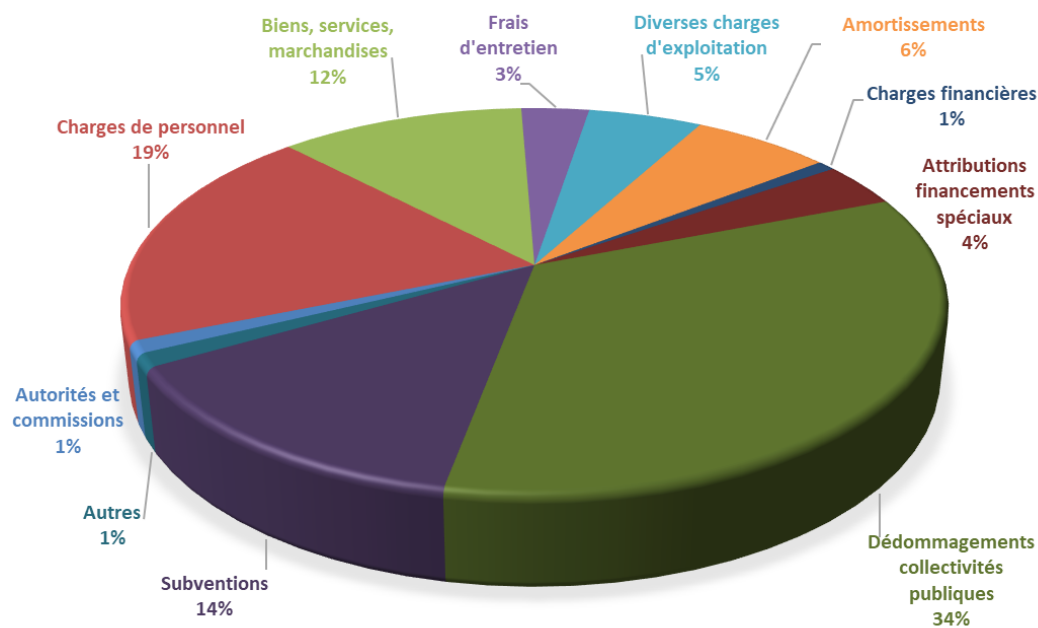
L'augmentation de près de Fr. 168'000.00 des charges nettes de ce chapitre est principalement due à la forte progression des charges d'exploitation de nos forêts : achat de machines et d'équipements (+ Fr. 34'000.00), une baisse des subventions cantonales (- Fr. 87'000.00) et la baisse des prestations pour d'autres services communaux (- Fr. 71'500.00).

Finances et impôts

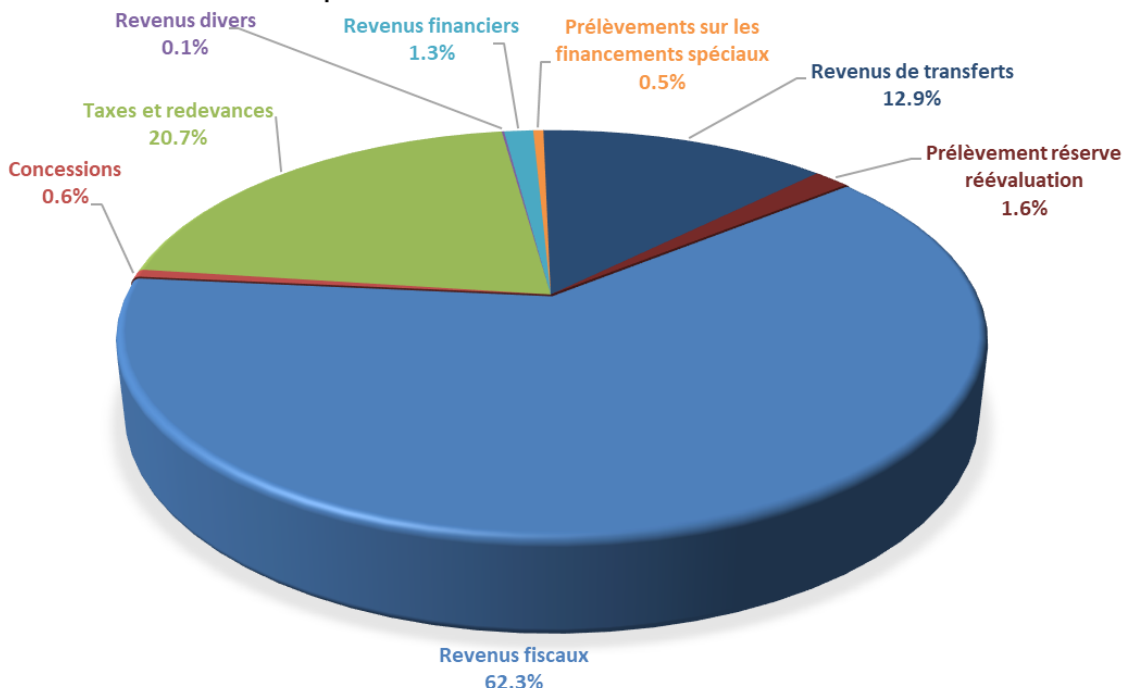
L'augmentation du résultat positif de ce chapitre de près de Fr. 310'000.00 (+1.12%) est essentiellement due à près de Fr. 360'000.00 de revenus fiscaux supplémentaires compensés par une diminution des montants reçus au titre de la péréquation financière (- Fr. 59'000.00).

Charges et revenus du compte de résultats 2024 par nature

Charges par nature - total net 43.25 MFrs



Revenus par nature - total net 41.81 MFrs



Charges de personnel

Les règles appliquées en matière de gestion des salaires sont celles définies dans la loi sur le personnel de l'Etat et son règlement d'application. Dans l'attente de la décision du Conseil d'Etat, nous avons pris en compte une indexation des salaires de + 1.5% pour le budget 2024. L'indexation appliquée pour 2024 sera finalement de + 1.42% conformément à la décision des autorités cantonales en décembre 2023.

Les charges de personnel inscrites au budget 2024 correspondent à une dotation de 72.98 équivalents plein temps (+ 2.73 ept, +3.87% par rapport au budget 2023) assumés par 123 personnes.

Les charges totales de personnel progressent d'environ Fr. 520'000.00, soit + 6.7 % par rapport au budget 2023.

Statistique du personnel communal pour 2024

Services	Budget 2024 *)	Budget 2024	Budget 2023
	ept	ept	ept
Service administratif	8.97	8.97	8.69
Secrétariat général	4.34	4.34	4.34
Service des ressources humaines	1.20	1.20	1.20
Contrôle de l'habitant	3.43	3.43	3.15
Service à la population	13.72	13.72	12.12
Administration scolaire et de l'AES	2.90	2.90	2.62
Prestations à la population	1.10	1.10	0.45
Accueil extrascolaire (AES)	6.36	6.36	5.96
Patrouilleurs scolaires	0.38	0.38	0.15
Aide aux devoirs	1.13	1.13	1.13
Bibliothèque	1.85	1.85	1.81
Service social	4.70	4.70	4.70
Service des curatelles	2.80	2.70	2.40
Service des finances	4.58	4.58	4.56
Service technique	38.42	38.31	37.78
Direction et administration du Service	3.75	3.75	4.56
Urbanisme et Police des constructions	2.80	2.80	2.80
Exploitation - projets	1.00	1.00	0.00
Bâtiments - projets	1.00	1.00	1.00
Bâtiments - exploitation	10.45	10.45	10.16
Nature, paysage et mobilité	1.00	1.00	1.00
Forêts	4.59	4.48	4.70
Approvisionnement en eau	2.07	2.07	1.83
Edilité	9.06	9.06	9.06
Déchetterie	2.70	2.70	2.67
Apprentissage	4	4	5
Commerce	2	2	2
Agent d'exploitation - Bâtiment	1	1	1
Agent d'exploitation - Edilité	0	0	1
Forêt	1	1	1
Total	73.19	72.98	70.25

*) La colonne comprend les compléments de dotation relatifs aux nouveaux engagements en cours d'année 2024.

Revenus fiscaux

Considérant :

- la nécessité de répondre aux très bons résultats des comptes de 2016 à 2022 : en moyenne 2.87 MFr d'excédents de revenus au bouclage des comptes ;
- l'intérêt de réduire la charge fiscale de nos concitoyens et de nos entreprises alors que l'inflation renaît de ses cendres ;
- la nécessité de répondre à la demande exprimée par la Commission financière et une partie du Conseil général ;
- qu'il est temps de concrétiser l'avantage que présente une fusion de communes en matière d'économie d'échelle, même si celle-ci est sans doute bien plus faible qu'espérée ;
- la conviction que, comme pour les programmes précédents, le programme d'investissements figurant au plan financier 2024 – 2028 ne pourra pas être totalement réalisé ;
- les résultats de l'analyse de l'évolution des recettes fiscales pour les années 2024 à 2028 ;
- les résultats de l'analyse de la société BDO selon lesquels une réduction du programme d'investissements permettrait une baisse de la fiscalité communale ;
- que les excédents de charges du budget du compte de résultats 2024 et du plan financier du compte de résultats pour les années 2025 à 2028 peuvent être absorbés par les disponibilités financières de la commune si les prévisions devaient malgré tout se confirmer ;

Le Conseil communal a proposé de réduire temporairement pour 2024 le taux d'impôt communal pour les impôts ordinaires (personnes physiques, personnes morales, prestation en capital) de 85 à 82 %.

Le Conseil général a décidé de fixer le taux d'impôt communal pour les impôts ordinaires à 82 % de la cote cantonale à partir de 2024. Le caractère temporaire de la baisse a été refusé.

Les recettes fiscales 2024 ont été évaluées de manière raisonnablement optimiste sur les mêmes bases que les années précédentes, en tenant compte du nouveau taux d'impôt communal.

Le montant versé en compensation de la diminution du revenu des impôts sur les personnes morales due à la réforme de la fiscalité des entreprises, s'élève à Fr. 154'284.00 pour 2024 (idem 2023). Un montant à ce titre sera versé jusqu'en 2026.

Le total des revenus fiscaux inscrits au budget 2024 s'élève à Fr. 26'694'000.00, soit une progression de Fr. 431'000.00 (+ 1.64 %) par rapport au budget 2023.

Impôt	Budget 2024	Budget 2023
Personnes physiques, revenu	17'850'000.00	18'250'000.00
Personnes physiques, fortune	1'150'000.00	1'150'000.00
A la source	430'000.00	420'000.00
Prestations en capital	405'000.00	390'000.00
Gains immobiliers et plus-values	700'000.00	650'000.00
Mutations	1'350'000.00	1'100'000.00
Successions et donations	10'000.00	10'000.00
Contributions immobilières	2'650'000.00	2'550'000.00
Personnes morales, bénéfice	1'350'000.00	1'000'000.00
Personnes morales, capital	95'000.00	60'000.00
Sur les véhicules	650'000.00	630'000.00
Sur les chiens	54'000.00	53'000.00
Total	26'694'000.00	26'263'000.00

Sur la base des chiffres proposés pour le budget 2024, un point d'impôt communal correspond à Fr. 254'300.00.

Pour plus de détails, voir les documents publiés sur le site internet communal : <https://commune-gibloux.ch>

Budget des investissements 2024 - Patrimoine administratif

Comme déjà mentionné ci-avant, selon les nouvelles règles de gestion des finances communales, le budget des investissements ne porte désormais que sur les projets du patrimoine administratif.

Le budget des investissements 2024 présenté ci-dessous représente le budget approuvé par le Conseil général dans sa séance des 4 et 5 décembre 2023. Il constitue la part approuvée à cette date des projets d'investissements inscrits en 2024 dans la planification financière 2024 – 2028 (voir ci-avant les montants surlignés en vert).

Catégorie	Investissements 2024		
	Dépenses	Recettes	Nettes
Reports de projets déjà décidés	10'564'000.00	45'000.00	10'519'000.00
Nouveaux projets approuvés fin 2023	1'503'000.00	178'000.00	1'325'000.00
Dépenses/Recettes d'investissements non affectées		505'000.00	- 505'000.00
Total	12'067'000.00	728'000.00	11'339'000.00
dont pour les chapitres EP et EU	3'636'000.00	300'000.00	3'336'000.00
Autres projets inscrits au plan financier pour 2024	4'011'000.00	269'300.00	3'741'700.00

Liste des projets inscrits au budget des investissements 2024

Lieu ¹⁾	Statut ²⁾	Objet	Crédit approuvé + dépenses - recettes	Budget 2024 + dépenses - recettes
Formation				
FG	Approuvé	Agrandissement du centre scolaire	750'000.00 0.00	250'000.00 0.00
RO	En cours	Construction centre scolaire	9'300'000.00 - 500'000.00	3'800'000.00 0.00
Culture, sports et loisirs				
CO	Approuvé	Réfection du bâtiment La Tuffière	260'000.00 0.00	200'000.00 0.00
FG	En cours	Rénovations salle de sports	80'000.00 0.00	20'000.00 0.00
GX	En cours	Développement du tourisme doux	200'000.00 0.00	50'000.00 0.00
Routes communales				
FG/FP	En cours	Réfection Rte de Fribourg, yc trottoirs	2'890'000.00 0.00	2'150'000.00 0.00
RO	En cours	Liaison piétonne Rte de Montena – Rte cantonale	150'000.00 0.00	80'000.00 0.00
FG	En cours	Etude du giratoire Rte de Grenilles – Rte du Bry	35'000.00 0.00	35'000.00 0.00
GX	En cours	Etude mise en conformité arrêts de bus	30'000.00 0.00	23'000.00 0.00
FP	En cours	Aménagements zones 30 km/h	250'000.00 0.00	200'000.00 0.00
RS	En cours	Assainissement Rte du Glèbe	1'800'000.00 0.00	270'000.00 0.00
VO	En cours	Réfection Chemin de la Scie	180'000.00 0.00	170'000.00 0.00
PO	En cours	Canalisation Rte St-Jacques	80'000.00 0.00	70'000.00 0.00
CO	En cours	Etude de l'aménagement de la croisée Corpataux - Magnedens	45'000.00 0.00	45'000.00 0.00
GX	Approuvé	Réfections des routes communales Crédit-cadre	1'500'000.00 0.00	300'000.00 0.00

Approvisionnement en eau				
FP/RO	En cours	Maillage des réseaux	620'000.00 0.00	120'000.00 0.00
VO	En cours	Déplacement de conduite art. 18	90'000.00 0.00	56'000.00 0.00
GX	En cours	Déplacements et aménagements de conduites diverses - Crédit-cadre	300'000.00 0.00	60'000.00 0.00
FG	En cours	Remplacement de conduite et bouclage, secteur Pra Bastian	360'000.00 0.00	150'000.00 0.00
RO	Approuvé	Bouclage secteur Combernesse	60'000.00 0.00	60'000.00 0.00
GX	Approuvé	Installations de groupes électrogènes	70'000.00 0.00	70'000.00 0.00
GX		Taxes de raccordement		0.00 - 150'000.00
Protection des eaux				
FP	En cours	Mise en séparatif	2'945'000.00 0.00	100'000.00 0.00
RO	En cours	Mise en séparatif - Etude et travaux	3'170'000.00 0.00	2'000'000.00 0.00
VG	En cours	Allègements collecteurs, secteur Sud	400'000.00 0.00	300'000.00 0.00
FP	En cours	Rte de Fribourg, mise en séparatif	710'000.00 0.00	510'000.00 0.00
VO	En cours	Déplacement collecteur et mise en séparatif art. 24	230'000.00 0.00	115'000.00 0.00
FG	En cours	Mise en séparatif secteur Pra Bastian	180'000.00 0.00	30'000.00 0.00
GX	En cours	PGEE Optimisation	250'000.00 0.00	65'000.00 0.00
GX		Taxes de raccordement		0.00 - 150'000.00
Corrections de cours d'eau				
VO	En cours	Entretien des ruisseaux Pra Gady et Longivue de Prouvin	110'000.00 - 45'000.00	110'000.00 - 45'000.00
Energie				
GX	Approuvé	Assainissement de l'éclairage public Crédit-cadre	1'000'000.00 0.00	200'000.00 0.00
Assainissements de sites pollués				
VO	En cours	Assainissement site Motséhi Travaux d'investigations	35'000.00 0.00	35'000.00 0.00
GR	Approuvé	Assainissement Longivue, secteur Bois de la Verne	150'000.00 - 105'000.00	150'000.00 - 105'000.00
Aménagement du territoire				
FG		Contributions d'équipements		0.00 - 205'000.00
Forêts				
EG	Approuvé	Réfection route de desserte forestière, secteur le Vernex	123'000.00 - 73'000.00	123'000.00 - 73'000.00
		Totaux		11'917'000.00 - 728'000.00
		Excédent de dépenses		11'189'000.00

1) La première colonne du tableau ci-dessus indique, par une abréviation, le(s) village(s) où se situe le projet. L'abréviation GX (pour Gibloux) indique que le projet ou l'objet concerne l'ensemble de la commune.

2) Le statut du projet indique si le projet est en cours (déjà approuvé par une ancienne commune ou le Conseil général) ou approuvé (il a fait l'objet d'une décision de crédit d'engagement du Conseil général dans le cadre du budget 2024).

Pour plus de détails, voir les documents publiés sur le site internet communal : <https://commune-gibloux.ch>

Opérations relatives au patrimoine financier pour 2024

Selon les nouvelles règles de gestion des finances communales, les opérations relatives au patrimoine financier ne sont plus inscrites au budget des investissements. Les dépenses et les recettes affectent directement les comptes du bilan.

Les objets prévus en 2024 ont été classés en deux catégories :

- Suite et report, total ou partiel, d'un projet prévu en 2023 ou pour une année antérieure.
- Ventes d'immeubles du patrimoine financier prévues en 2024.

Aucun crédit d'engagement pour des projets proposés pour 2024 n'a été accepté par le Conseil général lors de la session de décembre 2023.

Catégorie	Opérations prévues en 2024		
	Dépenses	Recettes	Nettes
Reports de projets déjà décidés	570'000.00	0.00	570'000.00
Ventes d'immeubles du patrimoine financier	26'000.00	2'990'000.00	- 2'964'000.00
Total	596'000.00	2'990'000.00	- 2'394'000.00

Liste des projets

Lieu ¹⁾	Statut ²⁾	Objet	Crédit approuvé + dépenses - recettes	Planifiés en 2024 + dépenses - recettes
FP/FG	En cours	ZAC Longivue - Frais d'équipements généraux	1'533'000.00 - 1'033'000.00	300'000.00 0.00
FG	En cours	ZAC Longivue - Frais d'équipements complémentaires	300'000.00 0.00	270'000.00 0.00
RO	En cours	ZACR Rte d'Illens, vente d'une parcelle	26'000.00 - 720'000.00	26'000.00 - 650'000.00
FG	En cours	ZAC Longivue, ventes de parcelles	169'000.00 - 6'290'000.00	0.00 - 1'140'000.00
Totaux				596'000.00 - 1'790'000.00
Excédent de recettes				1'194'000.00

¹⁾ La première colonne du tableau ci-dessus indique, par une abréviation, le(s) village(s) où se situe le projet. L'abréviation GX (pour Gibloux) indique que le projet ou l'objet concerne l'ensemble de la commune.

²⁾ Le statut du projet indique si le projet est en cours (déjà approuvé par le Conseil général) ou approuvé (il a fait l'objet d'une décision de crédit d'engagement du Conseil général dans le cadre du budget 2024).

Pour plus de détails, voir les documents publiés sur le site internet communal : <https://commune-gibloux.ch>



Statistiques fiscales 2021 - quelques chiffres

Les chiffres sont extraits de la statistique fiscale cantonale 2021 publiée en novembre 2023 par la Direction cantonale des finances, établie sur la base de l'état des taxations arrêté au 30 juin 2023.

La facturation des impôts 2021 s'effectue avec un coefficient cantonal de 98 % pour l'impôt sur le revenu et un coefficient cantonal de 100% pour l'impôt sur la fortune.

Impôt cantonal sur le revenu des personnes physiques

183'370 contribuables (sur 205'690) se sont acquittés d'un total de 825.8 millions de francs (- 0.12 % par rapport à 2020) pour un revenu imposable total de 10.12 milliards de francs (+ 1.73 % par rapport à 2020).

- 55.5 % des personnes physiques ont un revenu imposable inférieur à 50'000 francs. Ils ont payé 16.7 % des impôts sur le revenu.
- 32.8 % des personnes physiques ont un revenu imposable situé entre 50'000 francs et 100'000 francs. Ils ont payé 40.7 % des impôts sur le revenu.
- 11.7 % des personnes physiques ont un revenu imposable supérieur à 100'000 francs. Ils ont payé 42.6 % des impôts sur le revenu.

Impôt cantonal sur la fortune des personnes physiques

68'361 contribuables (sur 205'690) se sont acquittés d'un total de 82.91 millions de francs (- 12.5 % par rapport à 2020) pour une fortune imposable totale de 33.3 milliards de francs (+ 3.74 % par rapport à 2020).

- 75.6 % des personnes physiques ont une fortune imposable inférieure à 100'000 francs. Ils ont payé 1.0 % des impôts sur la fortune.
- 21.1 % des personnes physiques ont une fortune imposable située entre 100'000 francs et 1'000'000 de francs. Ils ont payé 34.4 % des impôts sur la fortune.
- 3.3% des personnes physiques ont une fortune imposable supérieure à 1'000'000 de francs. Ils ont payé 64.6% des impôts sur la fortune.

Cotes cantonales 2021 par communes des impôts sur les personnes physiques

Impôt total = impôt sur revenu + impôt sur la fortune en **Fr./habitant** sans application du coefficient de l'impôt communal.

District de la Sarine

Fribourg-Ville	2'856.00
Moyenne Sarine-Campagne	2'900.00
- les plus basses (Ponthaux et Treyvaux)	2'447.00
- la plus haute (Pierrafortscha)	4'763.00
Gibloux	2'696.00 (- 0.52 % par rapport à 2020)

Canton

Médiane - la moitié des communes ont une cote >	2'719.00
Moyenne	2'808.00
La plus basse :	Prévondavaux 1'543.00
Le podium :	Greng 12'301.00
	Crésuz 6'998.00
	Muntelier 5'855.00

Pour plus de détails voir : <https://www.fr.ch/sites/default/files/2023-11/statistique-fiscale-2021.pdf>

Calendrier pour la facturation des taxes, impôts et autres contributions

Objet	Facturation	Échéance	Commentaire
Contribution immobilière	Février	31 mars	
Impôts sur les chiens	Mars	30 avril	
Impôts	Mai	30 juin au 28 février	9 acomptes + solde
Eau et épuration	Juin	31 juillet	Acomptes (50% de la facture de l'année précédente ou à défaut la taxe de base facturable)
Déchets	Octobre	30 novembre	
Taxe non pompier	Octobre	30 novembre	
Eau et épuration	Novembre	31 décembre	Soldes des taxes annuelles
Parchets communaux	Novembre	31 décembre	

Les diverses taxes sont facturées en application des règlements communaux en vigueur, qui sont à disposition sur le site internet communal : <https://commune-gibloux.ch>, sauf pour la taxe non pompier qui est facturée par la commune en application des dispositions établies par le Réseau Santé de la Sarine, en charge des sapeurs-pompiers du district depuis le 1er janvier 2023 (voir lien sur notre site internet).

Les voies de droit, en cas de réclamation sur une facture, sont inscrites au verso des factures. Nous soulignons la nécessité de respecter les délais qui y sont prévus.

Facturation des impôts

Règles générales de facturation des impôts

La facturation des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales est prévue selon la forme standard : 9 acomptes + le solde. Comme annoncé dans le paragraphe ci-dessus, le calendrier appliqué est le suivant :

- échéances des 9 acomptes de fin juin à fin février,
- établissement du décompte dès réception de l'avis de taxation établi par le Service cantonal des contributions.

À l'exception de la Paroisse de Vuisternens-en-Ogoz, l'impôt paroissial sur les personnes physiques est facturé par la commune.

Comment les acomptes ont-ils été calculés ?

Le montant des acomptes est calculé sur la base de la cote de la dernière taxation fiscale connue. Il est de la responsabilité des contribuables de vérifier qu'ils ont reçu des acomptes d'impôts, et que le montant des acomptes correspond à leur situation fiscale actuelle. Si tel n'est pas le cas (par ex. revenu antérieur extraordinaire, modification durable de l'activité), vous avez la possibilité de contacter le Service des finances (tél. 026 552 59 05 ou finances@commune-gibloux.ch) afin d'adapter vos acomptes. En cas d'augmentation de vos revenus, ceci vous évitera de devoir payer un montant important en une fois lors de l'établissement du décompte final.

A quelle date vais-je recevoir le décompte final de mes impôts ?

Avec l'introduction de la taxation annuelle, l'impôt 2023 sera basé sur les revenus obtenus durant l'année 2023. Aussi, ce ne sera qu'à partir de 2024, après l'examen de votre déclaration indiquant vos revenus 2023, que le Service des finances pourra établir, sur la base des indications du Service cantonal des contributions, le décompte du solde de l'impôt 2023.

Et les intérêts ?

L'intérêt compensatoire, calculé sur les compléments à payer si les acomptes versés se révélaient insuffisants pour couvrir l'impôt fixé par la taxation, est supprimé dès l'année fiscale 2023 en application de la modification de la loi sur les impôts cantonaux directs. Par ailleurs, si les acomptes payés sont trop élevés, un intérêt rémunérateur au taux de 3.0 % jusqu'à l'année fiscale 2023, resp. 3.75 % pour l'année fiscale 2024, sont accordés sur les montants remboursés. Nous appliquons les mêmes taux que le Service des contributions.

A quoi sert le bulletin intitulé « Acompte volontaire 2023 » ?

Après avoir rempli votre déclaration 2023, au début de l'année 2024, vous pouvez calculer votre revenu et votre fortune imposables 2023. Si, à ce moment-là, vous constatez que l'impôt réellement dû est sensiblement plus élevé que les acomptes payés, il est encore temps pour compléter le versement de vos acomptes 2023, afin de limiter le montant à payer au moment de l'établissement du décompte final. A cet effet, un bulletin de versement, intitulé « Acompte volontaire 2023 », à compléter à votre convenance, est joint à l'envoi des acomptes.

Ordre de paiement permanent

Si vous mandatez un établissement bancaire ou postal pour effectuer vos paiements, vous devez modifier chaque année l'ordre permanent en précisant bien l'année pour laquelle les versements sont à effectuer (joindre les bulletins de versement qui sont codifiés). En effet, il est important que vos versements soient mis en compte sur la « bonne » année.

Recommandations et divers

Pour vos paiements, nous vous prions d'utiliser exclusivement les bulletins de versement QR joints aux factures qui vous sont adressées et de saisir ou scanner toutes les données de codage en cas de paiement par e-banking, faute de quoi le montant versé ne sera pas attribué correctement lors de la reprise automatique des paiements par notre système informatique.

Lorsque les circonstances le justifient, un arrangement peut être accordé pour le paiement d'une facture, sur demande écrite, et moyennant intérêts (au taux actuel de 2 %) et frais facturés en sus (actuellement Fr. 20.00 dès 6 mensualités, voir document « Emoluments de chancellerie » publié sur notre site internet <https://www.commune-gibloux.ch>).

Par ailleurs, nous nous référons aux communications figurant au verso des factures. En particulier, nous soulignons que le délai de contestation des factures est de 30 jours dès réception.



AES

Information sur les inscriptions aux accueils extrascolaires

La Commune de Gibloux met à disposition des parents quatre accueils extrascolaires situés à Estavayer-le-Gibloux, Farvagny-le-Grand, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz. Ces quatre accueils proposent de prendre en charge vos enfants en dehors du temps scolaire. Vos enfants peuvent être accueillis par nos équipes de 7h00 à 18h30, notamment durant le temps de midi. Un nouvel outil permettant la gestion des inscriptions est mis à disposition des parents.

Pour la rentrée 2024/2025, les inscriptions se font en ligne via la plateforme « **MonPortail** ». Elles sont ouvertes depuis la soirée d'information qui a eu lieu le 6 mars 2024 et vous trouverez toutes les informations utiles (délai d'inscription, etc.) sous <https://commune-gibloux.ch/ecole-formation/accueil-extrascolaire>.

De plus, durant certaines vacances scolaires (été, automne, Carnaval et Pâques), un accueil extrascolaire est également ouvert de 07h00 à 18h30. Tous les enfants scolarisés dans le cercle scolaire de Gibloux et hors Gibloux peuvent s'inscrire à l'Accueil extrascolaire vacances, y compris ceux qui ne se sont pas inscrits à l'AES pour la présente année scolaire. Les inscriptions se font également via la plateforme « **MonPortail** ».

A promotional graphic for the MonAES app. It features a smartphone displaying the app's interface with a calendar and various icons. The background is a mix of green and purple. Text in French highlights the app's benefits for parents.

MonAES

Une solution qui **simplifie** votre vie en tant que parents

Inscription facilitée

- Avec MonAES, l'inscription de vos enfants est un jeu d'enfant, que vous utilisiez un smartphone, une tablette ou un ordinateur.

Tout en un coup d'œil

- Avec MonAES, vous visualisez les prestations auxquelles vos enfants sont inscrits via un agenda très simple d'utilisation.

Que faire en cas d'absences ?

- Grâce à l'agenda de MonAES, vous annoncez les absences de vos enfants, comme les « dépannages », en moins de temps qu'il n'en faudrait par téléphone.

Finis les factures

- Avec MonAES, les prestations se paient à l'avance, électroniquement, au moyen d'une QR-facture, d'un virement bancaire/postal ou par carte de crédit.

Et encore...

- Annonce des personnes que vous autorisez à venir chercher vos enfants à la structure.
- Téléchargement de documents requis par la structure.
- Affichage du solde de votre compte en tout temps.
- Accès au détail de vos versements et de vos dépenses en temps réel.
- Stockage sécurisé de vos données (hébergement en Suisse).

Politique scolaire et extrascolaire

Les résultats de l'enquête 2023 sur les besoins en accueil extrafamilial de jour sont désormais consultables sur notre site :

<https://commune-gibloux.ch/ecole-formation/politique-scolaire-et-extrascolaire>

Autres actions

Le 17 novembre 2023, une vingtaine de jeunes ayant récemment atteint l'âge de la majorité ont participé à la cérémonie des promotions civiques. Il est intéressant de voir comment chacun aborde ce changement et comment il se prépare à embrasser les défis de l'âge adulte. Pour certains, cela signifie se préparer à poursuivre des études, à démarrer une carrière, à prendre des décisions importantes pour leur avenir, ou encore à acquérir plus d'indépendance et d'autonomie. Ce moment privilégié a permis à ces jeunes d'échanger tout en passant un moment convivial et mémorable.

La soirée a débuté par une présentation des nouveaux droits et des nouvelles responsabilités liés à l'acquisition de la majorité. Cette présentation interactive, sous la forme d'un jeu en ligne appelé "kahoot", nous a semblé être appréciée par une grande partie des participants.

Une fois cette première étape terminée, la soirée s'est poursuivie avec des activités ludiques. Les jeunes ont eu l'opportunité de se divertir au Lasergame à Bulle, une expérience palpitante qui a renforcé les liens entre les participants. Par la suite, un souper convivial a été organisé à Rossens, offrant ainsi un moment d'échanges et de partage dans une ambiance chaleureuse.

En conclusion, la promotion civique du 17 novembre a été un succès, réunissant des jeunes désireux de s'impliquer et de mieux comprendre les droits et les responsabilités qui accompagnent leur accès à la majorité. Grâce au format actuel qui a reçu un accueil favorable et à l'enthousiasme des participants, cette cérémonie prometteuse sera reconduite pour les prochaines éditions à venir. La commune de Gibloux se réjouit d'ores et déjà d'accueillir la prochaine volée 2024.

Midnight Gibloux

Midnight Gibloux jouit d'une bonne réputation et d'un excellent taux de fréquentation, en constante augmentation. Le projet qui consiste à ouvrir les salles de sport le samedi soir aux jeunes de 13 à 17 ans, s'inscrit dans une démarche participative et durable. Les jeunes bénéficient d'une offre de loisirs gratuite, propice au mouvement et aux interactions sociales. La communication et la promotion des activités se fait au travers de divers canaux d'informations dont le plus important reste la plateforme Instagram.

Au cours de l'année écoulée, le projet a, comme à l'accoutumée, été plébiscité par les jeunes, comme le démontrent les statistiques transmises par la Fondation :

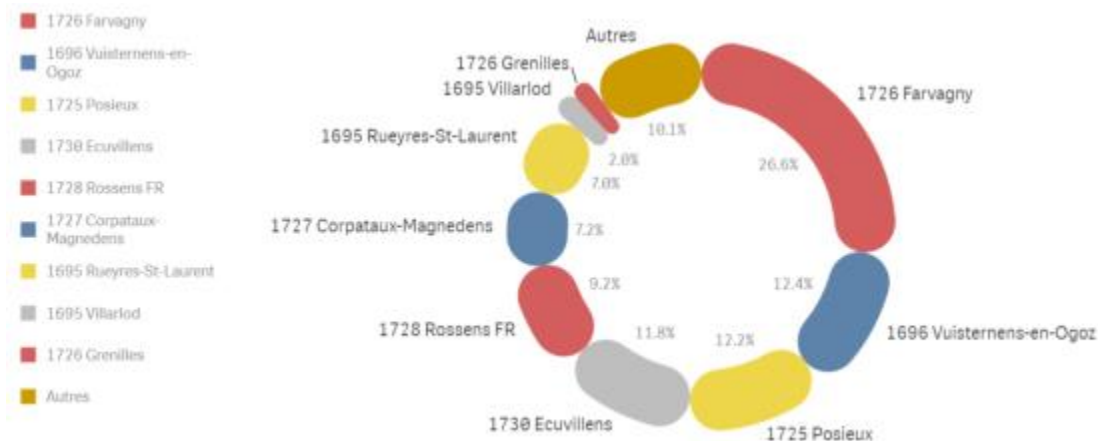
Données générales

Année	2021	2022	2023
Événements	25	25	26
Nombre de participant-e-s enregistré-e-s			
Total	265	464	476
Homme	142	240	253
Femme	123	224	223
Nombre de visites			
Total	1652	1495	2161
Homme	886	802	1148
Femme	766	693	1013
Statistiques par soirée			
Moyenne de participation	66.5	57.3	83.1
Moyenne hommes	35.6	30.8	44.1
Moyenne femmes	31	26.5	39
Maximum	109	85	142
Minimum	39	30	36

En moyenne, pas moins de 83 jeunes ont profité des soirées Midnight Gibloux chaque samedi soir. Une augmentation significative du nombre de participants a été observée lors de la reprise en septembre, donnant lieu à plusieurs soirées consécutives avec plus de 100 participants. Cela peut s'expliquer par l'excellente promotion effectuée par l'équipe. La parité en termes de participation selon le genre est pour ainsi dire respectée, ce qui en fait un projet exemplaire (53 % homme / 47 % femme). Cela démontre que les activités proposées conviennent à chacun sans différence de genre.

Domicile des participants

65% des participants sont domiciliés dans la Commune de Gibloux tandis que 24% dans la Commune d'Hauterive. Les 11% restants viennent d'autres communes.



Nous tenons à féliciter tous les acteurs de ce projet qui enrichit la commune de Gibloux.

Inscription futur 1H

Les enfants nés entre le 1er août 2019 et le 31 juillet 2020 seront en âge de commencer l'école enfantine au mois d'août prochain.

Un courrier a été adressé à tous les parents concernés début janvier et le délai de retour des formulaires d'inscription est fixé au 30 mars 2024.

En cas d'oubli, nous vous demandons de bien vouloir contacter rapidement l'Administration scolaire (026 552 59 04 ou admin.scolaire@commune-gibloux.ch).

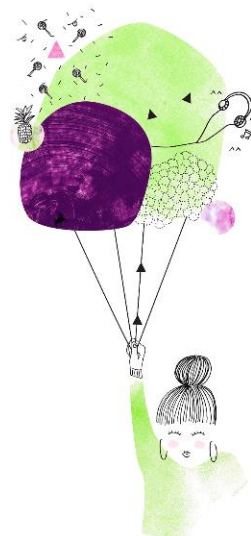
Pour terminer, nous vous rappelons également le retour du formulaire du bilan de santé de votre enfant signé par son médecin traitant. Le délai de retour est fixé au 30 mars 2024.

Enfance et Jeunesse

Pour répondre à la mise en œuvre du plan d'action cantonal "Je participe", la commune de Gibloux a engagé un délégué à l'enfance et jeunesse.

La commune s'engage en faveur du développement harmonieux des enfants et des jeunes, la stratégie cantonale propose la vision suivante :

«Tous les enfants et les jeunes qui vivent dans le canton de Fribourg ont les mêmes chances de s'épanouir. Ils évoluent dans un cadre enrichissant, sécurisant et tolérant. Ils participent à la définition de la société à laquelle on leur demande de s'intégrer et ils réussissent, notamment sur le plan personnel, scolaire, professionnel et social. Ils ont le droit à la liberté d'expression et leurs opinions sont respectées. Leurs intérêts, leurs droits et leurs besoins fondamentaux sont mis au centre de toute décision les concernant».



Camps Familles

Une semaine de formation et de détente pour les familles monoparentales de Suisse romande

Chaque année, Pro Junior Fribourg propose des camps pour les parents solos et leurs enfants. C'est l'occasion pour eux de partager leurs expériences respectives, d'enrichir leurs compétences éducatives et de se divertir.

Proposée aux mères seules par notre association depuis près de 20 ans, l'offre de séjours pour familles monoparentales s'est étendue en 2021 aux papas solos.

Durant les temps de formation du matin, les enfants sont pris en charge par une équipe d'animation qui leur propose diverses activités passionnantes. Les parents échangent sur certaines thématiques telles que la gestion des émotions, la confiance en soi ou encore assumer seul-e l'autorité.

Les temps libres de l'après-midi permettent aux familles de vivre ensemble des temps privilégiés et de profiter de la région.



Les inscriptions pour les camps 2024 sont ouvertes !

Retrouvez toutes les informations dans les brochures ci-dessous et inscrivez-vous en complétant le formulaire, à nous renvoyer par e-mail à camps@projunior-fr.ch ou par voie postale à : Pro Junior Fribourg, Boulevard de Pérolles 42, 1700 Fribourg, jusqu'au 31 mai 2024.

- Brochure mères-enfants 2024
- Brochure pères-enfants 2024
- Formulaire mères-enfants 2024
- Formulaire pères-enfants 2024

Conseil des Parents

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, un Conseil des parents est devenu obligatoire pour chaque Établissement ou cercle scolaire.

Qu'est-ce que le Conseil des parents de Gibloux ?

C'est un organe qui représente les 3 établissements scolaires de Gibloux et qui maintient un dialogue entre les autorités et les parents sur différents sujets gravitant autour de l'école (collaboration école-famille, manifestations et camps, cadre scolaire, charte d'établissement, etc.). Il est constitué de représentants de la commune, des directeurs d'établissement de Gibloux, d'enseignants représentant les 3 établissements scolaires et de représentants des parents.

En quoi consiste la fonction de représentant des parents ?

Le représentant des parents siège 3 à 4 fois par année aux séances du Conseil ainsi qu'aux préparations de ces séances en amont. Il participe aux discussions et, selon ses intérêts, s'implique dans les projets du Conseil. Ces dernières années, il a pu s'agir de projets liés à l'organisation de soirées de parents, d'aide à l'organisation de certains événements, de la mise sur pied de lignes Pédibus dans la Commune, de financement d'activités pour les enfants dans le cadre de l'école, etc.

Actuellement, nous recherchons 2 représentants de parents. N'hésitez pas à proposer votre candidature à l'aide d'un mail expliquant vos motivations à nous rejoindre. Nous serons ravis de vous accueillir !

e-mail : conseil-parents@commune-gibloux.ch



Le Conseil de parents de Gibloux

Soirée d'information pour les parents

L'intimidation-harcèlement en contexte scolaire est une problématique complexe : comment déceler une souffrance en lien avec une situation d'intimidation chez son enfant ? Comment l'aider ? Que faire en tant que parents ? Que dit la loi ? Toutes ces questions seront abordées durant une soirée d'information à laquelle nous vous proposons de participer.

Cette soirée aura lieu

**le 4 juin 2024, de 19h00 à 21h00
à la salle communale de Farvagny-le-Grand.**



Trois intervenantes animeront cette rencontre et se tiendront à votre disposition pour répondre à vos questions :

- Isabelle Toffel, chargée de prévention à la Brigade des Mineur-es
- Célia Corminboeuf-Thut coordinatrice de la médiation scolaire / Unité Mobile
- Anne-France Guillaume, chargée de prévention à REPER

Un bulletin d'inscription vous parviendra prochainement.



Nous nous réjouissons de passer cette soirée avec vous !

Le Conseil des Parents de Gibloux

Une ligne de bus... à pied !

Comme un vrai bus, le Pedibus respecte un horaire, suit un itinéraire et a ses propres conducteurs et conductrices. Seule différence : il s'agit d'un bus à pied, organisé et géré par les parents pour tous les enfants.

À Vuisternens-en-Ogoz, une ligne de Pédibus a été créée voilà une année. Elle relie le bas du village à l'école, et permet aux élèves de faire le trajet comme des grands, en marchant, sous la responsabilité d'un parent ou grand-parent.

Qu'il vente, qu'il neige ou qu'il pleuve, les petits aventuriers et petites aventurières grimpent le village avec courage pour rejoindre leur maîtresse !

C'est très simple de mettre en place une ligne de Pédibus, prenez contact avec le Conseil de parents de Gibloux pour qu'il vous aide à le faire et à vous rendre visibles !

www.pedibus.ch/fr



NOUVEAU !

CAFE PARTICIPATIF

RENCONTRE-PARTAGE-JEUX-CONSEIL

**UN MOMENT D'ÉCHANGE POUR LES
PARENTS ACCOMPAGNÉS DE LEURS
ENFANTS DE 0 À 4 ANS**

(SANS INSCRIPTION)

Mercredi matin 9h00 à 11h30

DATES POUR 2024 :

6 - 20 MARS

15 - 29 MAI

3 - 17 AVRIL

12 - 26 JUIN

Notre approche diffère des crèches et garderies, car ici, les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents. Nous favorisons une dynamique participative, donnant à chacun l'opportunité de contribuer à la création des activités pour les futures sessions et, si vous le souhaitez, de participer à leur animation.

**Lieu : Rte du Jordil 10, 1728 Rossens
1er étage
(au-dessus des bureaux du service social)
Places de parc à disposition**

CULTURE - SPORT - LOISIRS

Prix culturel de Gibloux 2024

Nous vous rappelons que **les dossiers de candidature pour l'édition 2024 du Prix culturel sont à envoyer à la commune jusqu'au 31 décembre 2024**. Vous trouverez le règlement et le formulaire de candidature sur notre site internet : www.commune-gibloux.ch.



Mérite sportif de Gibloux 2024

Nous vous rappelons que **les dossiers de candidature pour l'édition 2024 du Mérite sportif sont à envoyer à la commune jusqu'au 31 décembre 2024**. Vous trouverez le règlement et le formulaire de candidature sur notre site internet : www.commune-gibloux.ch.



AG Culturel : l'abo pour les moins de 26 ans

L'abonnement culturel de 0 à 25 ans est né de la volonté de favoriser la pratique et la découverte culturelle des jeunes en Suisse par la mise en réseau des lieux et par une offre libre et illimitée.

Durant 365 jours, l'abonnement culturel donne libre accès à des milliers d'événements, festivals, spectacles, concerts, ciné-clubs et expositions. Il est valable dans les cantons de Fribourg, Berne, Neuchâtel, Jura et Valais. **Il permet également aux jeunes d'assister aux spectacles de la saison culturelle de La Tuffière à Corpataux.**

Dans le but de promouvoir la culture, le Conseil communal a décidé d'offrir des abonnements aux jeunes de moins de 26 ans domiciliés dans notre Commune et qui en font la demande (pour les moins de 16 ans l'offre se limite à un abonnement par famille). Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès de l'administration communale.



APPROVISIONNEMENT COMMUNAL EN EAU

Présence de PFAS dans l'eau potable de Gibloux

Dans le cadre d'une campagne nationale d'analyse de l'eau potable, le SAAV a décelé des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS, de l'anglais per- and polyfluoroalkyl, substances que l'on prononce « pifasse ») dans le puits profond en Kaisa à Farvagny-le-Grand, dans la Commune de Gibloux.

La détection de ces polluants est le résultat d'une analyse ciblée suite à l'incendie de la halle des Placettes à Vuisternens-en-Ogoz en 2007, dont les mousses d'extinctions contenaient des PFAS. Un programme de dépistage et des investigations sont en cours afin d'évaluer l'éventuelle présence d'une pollution résiduelle sur ce site.

A aucun moment, la Commune n'a distribué une eau potable non-conforme aux normes en vigueur. Toutefois, en prévision d'un abaissement probable de la quantité cumulée de PFAS admise dans l'eau potable, la Commune a d'ores et déjà pris les mesures nécessaires. En effet, les quantités décelées sont de 0,022 µg/l, alors que la norme admise est de 0,1 µg/l.

En collaboration avec le Service de l'environnement (SEn) et le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) la Commune poursuit un planning de contrôle strict de l'eau potable distribué dans son réseau communal.

Lien sur le communiqué de l'association des chimistes cantonaux du 12.10.2023 :

https://kantonschemiker.ch/wp-content/uploads/2023/10/231012_CP_ACCS_PFAS_Eau_potable_f-1.pdf

Lien sur le communiqué du SEn (Service de l'environnement) :

<https://www.fr.ch/dime/sen/actualites/un-plan-daction-pour-maitriser-la-diffusion-des-pfas-dans-lenvironnement>

Référence : article *La Liberté* du samedi 16 septembre 2023

LE CONSEIL GÉNÉRAL

Décisions du Conseil général

Dans sa séance des 4 et 5 décembre 2023, le Conseil général a :

- Accepté le budget 2024 du compte de résultats du Home médicalisé du Gibloux (HMG) présentant un excédent de charges de CHF 272'651.90.
- Approuvé le budget 2024 des investissements du Home médicalisé du Gibloux (HMG), crédits d'engagement :
 - crédit d'investissement pour l'achat de matériel de soins divers CHF 25'000.-.
 - crédit d'investissement pour le changement des ascenseurs A et C CHF 235'000.-.
 - crédit d'investissement pour le remplacement technique frigorifique, réfrigérant et l'installation de condensation à air CHF 60'000.-.
 - crédit d'investissement concernant la sécurité informatique CHF 22'000.-.
 - crédit d'investissement pour l'achat d'un écran de conférence CHF 7'500.-.
- Pris connaissance du plan financier 2024-2028 de la Commune de Gibloux.

- Accepté la modification temporaire du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales ainsi que de l'impôt sur les prestations en capital de 85% à 82% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2024.
- Refusé l'augmentation du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales ainsi que de l'impôt sur les prestations en capital de 82% à 85% de l'impôt cantonal de base dès 2025.
- Accepté le budget 2024 du compte de résultats de la Commune de Gibloux présentant un excédent de charges de CHF 1'443'583.25.
- Approuvé le budget 2024 des investissements de la Commune de Gibloux – crédits d'engagement :
 - Accepté le crédit d'étude pour l'extension du centre scolaire de Farvagny-le-Grand CHF 750'000.-.
 - Accepté le crédit d'engagement pour les travaux de sécurisation, modernisation et réfection du bâtiment à la salle de la Tuffière à Corpataux CHF 260'000.-.
 - Refusé le crédit d'étude pour la route d'évitement Nord à Farvagny-le-Grand CHF 150'000.-.
 - Accepté le crédit d'engagement pour la réfection diverses des routes communales CHF 1'500'000.-.
 - Accepté le crédit d'engagement pour le bouclage du réseau d'approvisionnement en eau potable dans le secteur Combernesse à Rossens CHF 60'000.-.
 - Accepté le crédit d'engagement pour l'installation de groupes électrogènes de secours pour le réseau d'approvisionnement en eau potable CHF 70'000.-.
 - Accepté le crédit d'engagement pour l'assainissement des réseaux d'éclairage public sur toute la commune CHF 1'000'000.-.
 - Accepté le crédit d'engagement pour l'assainissement du site de La Longivue, secteur Bois de la Verne CHF 150'000.-.
 - Accepté le crédit d'engagement pour la réfection d'une route de desserte forestière dans le secteur Le Vernex – Estavayer-le-Gibloux CHF 123'000.-.
 - Refusé le crédit d'engagement pour la rénovation du Chalet du Commun à Rueyres-st-Laurent et du Chalet du Commun à Villarlod CHF 230'000.-.
 - Refusé le crédit d'engagement pour des travaux de drainage des parchets communaux CHF 60'000.-.
- Octroyé une délégation de compétence au Conseil communal pour la vente d'une surface de 12'550 m², au prix de CHF 300.-/m² à la Société coopérative Fenaco en vue de l'installation de la société Culturefood CFD SA dans la zone d'activité La Longivue à Farvagny-le-Grand.
- Accepté la réponse du Conseil communal à la proposition du Conseil général no 2023-01 « Diminution provisoire du coefficient d'impôt communal ».
- Pris acte de la réponse du Conseil communal à la question no 30 « Place de jeux devant l'ancienne école de Magnedens ».
- Accepté la proposition de la Commission financière – Octroi d'une ristourne d'impôts sur l'année 2023.

Tous les documents relatifs à la séance du Conseil général sont disponibles sur le site internet de la commune <https://commune-gibloux.ch>.

Dates des prochaines séances :

- Mardi 26 mars 2024
- Lundi et mardi 27 et 28 mai 2024
- Jeudi 24 octobre 2024
- Lundi et mardi 2 et 3 décembre 2024

INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION

PERSONNEL COMMUNAL

Mutations au sein du personnel communal durant l'année 2023

Engagements

Service administratif

Ruffieux Christelle *Contrôle de l'habitant*

Service technique

Gremaud Stéphanie *Secrétariat*
Sudan Florian *Section Bâtiment*
Clerc Dylan *Secteur Edilité*
Egger Pascal *Secteur Adduction eau*
Kolly Gaëtan *Secteur Forêts*
Mounir Ouaiïssa *Secteur Nettoyage*

Apprentissage

Bifrare Benjamin *Forestier bûcheron*

Service finances

Schwaller Annick

Service population

Bigler Mélanie *Accueils extrascolaires*
Pereira Mireille *Accueils extrascolaires*
Stender Cindy *Accueils extrascolaires*
Wicht Corinne *Accueils extrascolaires*
Carrel Nathalie *Affaires scolaires et extrascolaires*
Rosolen Dave *Prestations*



Départs et retraites

Service administratif

Macheret Béatrice *Contrôle de l'habitant*
Overney Annabelle *Secrétariat général*

Service technique

Rui Almudena *Section Bâtiment*
Jobin Geoffrey *Secteur Bâtiment*
Bovigny René *Secteur Forêts*
Dubey Ghislain *Secteur Déchetteries*

Apprentissage

Glauser Romain *Forestier bûcheron*

Service finances

Roulin Danielle

Service population

Bergmann Geneviève *Accueils extrascolaires*
Uldry Antoinette *Accueils extrascolaires*
Jianu Ana *Accueils extrascolaires*
Roulin Anne *Affaires scolaires et extrascolaires*



Au revoir !

ADMINISTRATION

Application iSarine – plus besoin de rechercher l'information, laissez-la venir à vous

Le district de la Sarine s'est doté en mars 2023, par le biais de l'Association Régionale de la Sarine (ARS), d'une application destinée aux communes et associations de communes leur permettant de diffuser des informations et actualités importantes à l'intention de la population grâce à des notifications.



Des informations telles que des événements majeurs, des coupures d'eau, des fermetures de route ou déviations, des risques d'inondation, des fermetures de déchetteries, l'état des sentiers, etc. seront régulièrement publiées via cette application afin d'informer la population locale des actualités.

La prestation pourrait, à futur, être étendue à d'autres informations liées à la vie villageoise. Aucune inscription n'est nécessaire et vous pouvez simplement ajouter les communes et associations pour lesquelles vous désirez être informé/e dans votre liste de favoris.

Vous pouvez télécharger iSarine dans l'App Store ou le Google Play Store !

CONTRÔLE DE L'HABITANT

Agence AVS de Gibloux – information

Les particuliers qui souhaitent obtenir des renseignements sur les

- cotisations de l'AVS/AI/APG
- prestations AVS
- prestations complémentaires AVS/AI
- réductions de primes pour l'assurance-maladie (LAMal)
- allocations pour perte de gain et de maternité
- allocations familiales

peuvent le faire en consultant le site internet de la Caisse de compensation du canton de Fribourg à l'adresse : www.caisseavsfr.ch.

L'agence communale AVS de Gibloux, qui se situe à l'administration communale à Farvagny-le-Grand, se tient à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires et vous aide, en cas de nécessité, dans vos démarches administratives.

Vous avez également la possibilité de vous adresser à :

- Pro Senectute, Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg, 026 347 12 40 pour les personnes en âge AVS.
- Pro Infirmis, Route St-Nicolas-de Flüe 2, 1700 Fribourg, 058 775 30 00 pour les personnes avec un handicap.

Obligation de cotiser à l'AVS/AI/APG - rappel

L'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI) et le régime des allocations pour perte de gain (APG) constituent une partie importante du système suisse de sécurité sociale obligatoire. Les personnes domiciliées ou exerçant une activité lucrative en Suisse sont assurées et doivent payer des cotisations. L'AVS fait la distinction entre les personnes exerçant une activité lucrative et celles sans activité lucrative. S'acquittent de cotisations en tant que personnes sans activité lucrative, les personnes qui n'ont aucun revenu professionnel, telles que par exemple :

- les personnes en retraite anticipée,
- les bénéficiaires de rente AI,
- les bénéficiaires d'indemnités journalières en cas de maladie et d'accident,
- les étudiants (voir mémento 2.10 - Cotisations des étudiants à l'AVS, à l'AI et aux APG),
- les globe-trotters,
- les chômeurs en fin de droits,
- les personnes divorcées,
- les veufs et les veuves,
- les conjoints de personnes retraitées qui n'ont pas atteint l'âge de la retraite AVS,
- les conjoints de personnes exerçant une activité lucrative à l'étranger,
- les personnes touchant un revenu minimum ou d'autres prestations de l'aide sociale publique.

Vous trouverez le mémento complet « 2.03 cotisations » à l'adresse suivante :

<https://www.ahv-iv.ch/p/2.03.f>

Pour rappel : les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.

Annnonce d'événements relatifs au Contrôle de l'habitant

Le site internet communal www.commune-gibloux.ch, sous la rubrique « Contrôle de l'habitant », vous informe sur les modalités d'annonce au Contrôle de l'habitant ainsi que les documents d'annonce nécessaires pour les événements suivants :

Arrivée	Un passage en personne au guichet de l'administration communale est obligatoire. En imprimant et en complétant le document y relatif, vous serez informés des documents à nous transmettre lors de votre passage.
Départ pour une commune en Suisse ou Déménagement dans la commune	Vous n'avez pas besoin de vous présenter au guichet de l'administration communale pour effectuer ces deux démarches. Veuillez compléter entièrement le document y relatif, le scanner et l'envoyer, <u>avec une copie de votre document d'identité</u> , à l'adresse habitant@commune-gibloux.ch ou l'envoyer par courrier. Lors d'un déménagement dans la commune, veuillez joindre une copie de votre nouveau contrat de bail à loyer.
Départ pour l'étranger	Les personnes qui quittent la Suisse – soit définitivement, soit pour le temps d'un voyage de plusieurs mois à l'étranger (globe-trotter) – doivent annoncer leur départ en personne au Contrôle de l'habitant au moins six semaines avant la date du départ. Lors de cette annonce, des informations leur seront données sur les différentes formalités à régler avant le départ.

Documents d'identité

Carte d'identité

Les cartes d'identité peuvent être commandées auprès de l'administration communale ou du Service des passeports, sis à la route d'Englisberg 11, à Granges-Paccot. Pour une commande de carte d'identité au Service des passeport, voir ci-dessous pour la prise de rendez-vous.



En cas de commande auprès de l'administration communale, vous devez vous présenter en personne pour signer le formulaire de demande et impérativement apporter les documents suivants :

- 1 photo passeport (la photo doit être de très bonne qualité et récente – moins d'une année) – toutes les informations sur le site : <https://www.ch.ch/fr/documents-et-extraits/passeport-et-carte-d-identite/demander-un-passeport-ou-une-carte-d-identite/>.
Ouvrir la rubrique « données biométriques et photographies » et choisir le lien : une photographie répondant à des règles précises.
- Votre ancienne carte d'identité pour annulation.
- En cas de perte ou de vol de celle-ci, vous devez le déclarer sans attendre à la gendarmerie. Pour obtenir une nouvelle carte d'identité, veuillez vous présenter avec la déclaration de perte/vol à l'administration communale.

Si vous souhaitez vous rendre au Service des passeports à Granges-Paccot vous n'avez pas besoin de fournir de photo, elle sera prise sur place, sans frais. Comme pour la commande auprès de l'administration communale, vous devez également apporter impérativement votre ancienne carte d'identité pour annulation ou une déclaration officielle de perte/vol de la gendarmerie.

Pour les tout petits enfants, nous vous recommandons de vous rendre au Service des passeports qui est équipé pour effectuer des photos de bonne qualité.

Signature des enfants : dès 7 ans.

Délai de livraison : 10 jours ouvrables

Pour une demande simultanée de carte d'identité et de passeport, vous devez vous rendre au Service des Passeports à Granges-Paccot (voir ci-dessous pour une prise de rendez-vous).

Passeport

Pour toute commande de passeport, vous devez vous adresser au Service des passeports à Granges-Paccot.

Il est obligatoire de prendre rendez-vous, sauf en cas d'urgence :

- Soit par internet par le site suivant :
<https://www.fr.ch/vie-quotidienne/documents-didentite/passeports-et-cartes-didentite>
- Soit par téléphone au 026 305 15 26 (temps d'attente possible car la ligne est souvent surchargée).

Signature des enfants : dès 7 ans.

Délai de livraison : 10 jours ouvrables

	Document	Validité	Tarifs
Adulte	Passeport	10 ans	CHF 145.00
	Carte d'identité	10 ans	CHF 70.00
	Passeport + Carte d'identité	10 ans	CHF 158.00
-18 ans	Passeport	5 ans	CHF 65.00
	Carte d'identité	5 ans	CHF 35.00
	Passeport + Carte d'identité	5 ans	CHF 78.00

Voyage à l'étranger d'un mineur non-accompagné

Pour les enfants mineurs qui voyagent à l'étranger sans leur représentant légal, nous proposons une attestation communale pour le prix de CHF 10.-. Un des deux parents (ou dans le cas de parents non mariés, séparés ou divorcés, le parent détenant l'autorité parentale et le droit de garde sur l'enfant) est prié de passer à l'administration communale avec les données concernant le voyage (dates effectives du voyage, date du retour, destination, noms, prénoms, date de naissance et adresse de la personne majeure qui accompagne l'enfant).



Le Touring Club Suisse (TCS) propose un formulaire en ligne, gratuit, mais non attesté par la Commune. Vous pouvez le télécharger à l'adresse suivante : www.commune-gibloux.ch. Dans la « recherche » (tout en haut à droite), inscrire : TCS.

Invitation de personnes étrangères – déclaration de prise en charge

Les personnes (ci-après : garantes) souhaitant inviter une personne résidant hors de l'UE reçoivent de l'ambassade suisse du pays de résidence de la personne invitée une déclaration de prise en charge à compléter et à présenter à la commune pour contresignature.

Plusieurs documents doivent être annexés à la déclaration de prise en charge. Veuillez nous contacter par courriel (habitant@commune-gibloux.ch) afin d'obtenir la liste de ces documents. Dès que le dossier est complet, nous demandons aux garants de passer en personne à l'administration communale afin de présenter leur dossier.

Afin que l'entrée en Suisse ne soit pas retardée par des questions administratives, nous vous demandons d'effectuer cette démarche sans délai.

Le Contrôle de l'habitant se tient à votre entière disposition pour toutes questions relatives à ce sujet.

Changement de la loi cantonale sur la détention des chiens (LDCh) Nouvelles dispositions



Vous trouverez toutes les informations sur le site suivant :

<https://www.fr.ch/vie-quotidienne/animaux-de-compagnie/nouveau-detenteur-ou-nouvelle-detentric-de-chiens>

Fibre optique à Grenilles et Posat

Les sociétés ftth fr SA (une co-entreprise de l'Etat de Fribourg et des distributeurs d'électricité Groupe E, Gruyère Energie et IB-Murten) et Swisscom (Suisse) SA ont informé récemment le Conseil communal de leur intention de raccorder prochainement les immeubles des localités de Grenilles et Posat au réseau cantonal de fibre optique FTTH (Fiber To The Home – la fibre optique jusqu'au domicile). Les travaux de construction vont débiter à la fin de l'été prochain et, si tout se passe comme prévu, le réseau devrait être opérationnel à partir du mois de décembre 2024.

La fibre optique FTTH est la réponse à tous les besoins multimédias d'aujourd'hui et de demain, car ses performances ne connaissent pratiquement pas de limites. Les privés apprécieront particulièrement l'accès à Internet à ultra large bande, la TV numérique en haute définition avec fonctions avancées (replay, pause, enregistrement centralisé...) ainsi que la vidéo à la demande ou le streaming en HD et en 4K. Quant aux entreprises, elles pourront notamment profiter d'une connexion à Internet extrêmement rapide, symétrique et d'une fiabilité inégalable, ainsi que de services de téléphonie ultramodernes.

Pour les propriétaires, le raccordement des immeubles durant la phase de construction initiale est **entièrement gratuit** et **sans obligation d'utilisation**. L'installation d'une prise optique dans les logements (sur commande d'un service auprès d'un opérateur) sera également gratuite, pour autant que les tubes à l'intérieur du bâtiment soient utilisables.

Les propriétaires concernés vont recevoir, à partir de mai 2024, un courrier contenant un contrat de raccordement de **ftth fr SA**. Nous vous encourageons à le signer et à le retourner sans attendre afin de saisir cette opportunité unique de profiter d'une **plus-value non négligeable pour votre bien immobilier**.

Le réseau FTTH de Grenilles et Posat sera mis à disposition de tous les fournisseurs de services qui souhaitent l'utiliser. Dans un premier temps, net+ FR (www.netplusfr.ch), senseLAN (www.senselan.ch) et Swisscom (www.swisscom.ch) ont prévu d'y distribuer leurs services.

Pour toute question, ftth fr SA se tient à votre disposition aux coordonnées ci-dessous : www.ftth-fr.ch info@ftth-fr.ch 026 352 65 65.

Déchetteries

NOUVEAU - Litières d'animaux

Conformément aux directives du MémoDéchets 2024, nous vous informons que des nouveaux containers ont été installés dans nos déchetteries pour les **litières d'animaux**.

Ces déchets ne doivent plus être mis dans la benne à déchets inertes mais dans les containers bruns qui se trouvent juste à côté de la benne. Ces déchets sont ensuite acheminés vers une usine d'incinération.



RAPPEL - Lavures

Un container noir pour les lavures est à votre disposition pour les déchets de cuisine. Ceux-ci sont destinés au biogaz et **aucun sac biodégradable ou compostable, sachet et plastique**, ne doit être jeté dans ce container. Une poubelle verte pour ces autres déchets se trouve juste à côté.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration.



Cimetières

Nous vous rappelons que les **pots en plastique ou en terre cuite ne doivent pas** être déposés dans les containers à compost.

Ces déchets, y compris les mousses ou autres plastiques et bois, doivent être mis dans la poubelle qui se trouve juste à côté.

Nous vous remercions pour votre collaboration.



Chantiers divers

Plusieurs chantiers sont en cours ou à venir sur nos routes communales. Nous sommes conscients que ceux-ci engendrent des perturbations mais ils ont pour but une amélioration de la qualité de vie de chacun. La signalisation évolue avec l'avancement des travaux et n'est pas toujours évidente à comprendre. Une mise à jour régulière est nécessaire.

Afin d'être informés sur le déroulement des chantiers communaux, veuillez consulter les supports suivants :

- **Application iSarine / Commune de Gubloux**
- **Site internet de la Commune – Actualités**
<https://commune-gubloux.ch/>
- **Site internet de la Commune - Service technique**
<https://commune-gubloux.ch/service-technique/projets-communaux>

Nous vous remercions pour votre compréhension.



Avis de travaux - Curage de canalisations

Certains tronçons de collecteurs communaux doivent faire l'objet de curage et de contrôle caméra.

Pour l'intervention, il est probable que les opérateurs doivent passer sur des terrains privés pour atteindre les couvercles de regard des réseaux d'eaux claires et d'eaux usées. Ces couvercles se situent à l'extérieur des bâtiments. Il peut également arriver que certains siphons se vident et que quelques odeurs désagréables apparaissent. Pour remédier à ce problème, il suffit de faire couler une petite quantité d'eau dans les cuvettes WC, lavabos, grilles de sol.

Toutes informations complémentaires peuvent être demandées au Service technique.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous nous excusons pour les éventuels désagréments.

Rénovation énergétique d'un bâtiment / Panneaux photovoltaïques - Séances d'information

La société Energie-FR met sur pied les deux séances d'information suivantes :

- **Rénover son bâtiment**
Le mardi 16 avril 2024 à la salle La Tuffière à Corpataux
- **Une installation photovoltaïque chez moi : pourquoi et comment ?**
Le mardi 23 avril 2024 à la salle communale de Farvagny-le-Grand

Les horaires de ces séances seront communiqués par tout-ménage directement par la société Energie-FR.

La remise officielle du label « Cité de l'énergie » sera organisée lors de l'une de ces deux soirées.

Fiche : Taille et entretien des arbres

Généralités



Les arbres ne nécessitent pas de taille pour leur survie. L'arbre est un organisme vivant et réagit à toute intervention. Plus le bois est mis à nu, plus il doit contrecarrer les effets dus à des blessures trop importantes (difficulté de recouvrement des plaies). Il est donc important de le respecter et d'adapter les tailles en fonction des variétés et espèces. Certains ne supportent pas de taille ou peu. Afin d'éviter de tailler inutilement, la règle d'or est : **La bonne plante au bon endroit.**

Le choix de la forme lors de la taille de formation est très important afin d'éviter tout préjudice futur à la plante adulte. Les arbres isolés ont une forme dite « libre » qui n'a subi aucune taille et possèdent une architecture propre à leur espèce. Le port semi-libre est formé en fonction des contraintes du site et le port architecturé est taillé régulièrement. Le choix de l'essence, de préférence indigène, sa qualité, le sol et la place disponible doivent être étudiés avant la plantation (norme VSS-SN 640 675b). La fosse de plantation, le tuteurage, l'arrosage et la protection du tronc (échaudure, abroutissement), ainsi que le suivi des premières années doivent être soigneusement réalisés.

Sur des sujets âgés ou après des travaux dans l'espace vital de l'arbre, certaines faiblesses peuvent rendre l'arbre dangereux : bois mort, blessures, maladies, ravageurs, statique affaiblie... Afin de déterminer la viabilité de l'arbre, une expertise peut être demandée à un spécialiste des arbres (par ex. un arboriste-grimpeur). Celui-ci peut également renseigner sur toutes les marches à suivre. (Renseignements supplémentaires : www.assa.ch)

Taille d'entretien d'arbres

Le travail de taille sur un arbre adulte doit se limiter à :

1. **Supprimer les rameaux indésirables en respectant le bourrelet cicatriciel**
2. **Prélever les branches cassées ou anciennes coupes mal réalisées**
3. **Supprimer les branches malades ou mortes sans entamer le bois sain**

Principes :

- Le volume et la structure de l'arbre ne doivent en aucun cas être modifiés
- Tailler des branches de diamètre inférieur à 7 cm
- Ne pas couper les bois âgés de l'arbre ou altérer le tronc
- Enlever les plantes parasites ou grimpantes si nécessaire
- Effectuer un contrôle sanitaire tous les 5 à 10 ans
- L'emploi de cicatrisant n'est pas nécessaire
- Pour réduire la longueur d'une branche, tailler après le tire-sève (sous-branche) dont le diamètre doit avoir au minimum 1/3 du diamètre de la branche coupée. Ne pas laisser de chicot.
- Attention, les travaux de taille dans les grands sujets sont dangereux et doivent être effectués par des spécialistes, connaissant l'utilisation de cordes et harnais. L'emploi de nacelle ou échelle ne permet pas une taille soignée.
- Périodes de taille : hivernale de mi-novembre à mi-mars / estivale de mi-juin à fin août
- Les travaux d'élagage doivent rester exceptionnels et raisonnés et peuvent être soumis à autorisation.

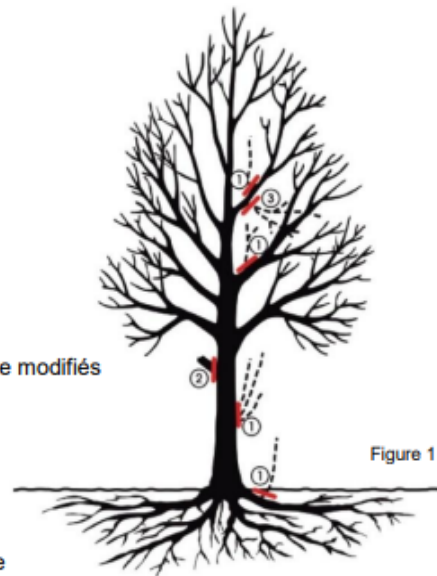


Figure 1

- Effectuer des coupes nettes et franches et respecter le bourrelet cicatriciel

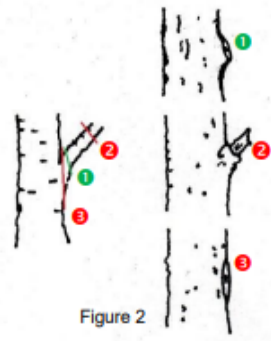


Figure 2

La bonne coupe

1 Coupe idéale afin de favoriser le recouvrement par le bourrelet cicatriciel.
A ne pas faire

- 2 Chicot. Le bois mort est une porte d'entrée pour les agents pathogènes.
3 La plaie est trop grande et le recouvrement n'est pas optimal.

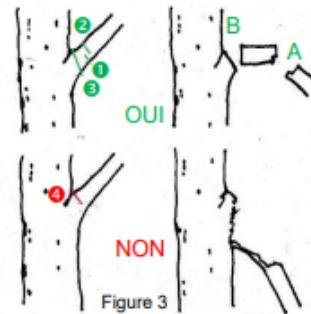


Figure 3

Les étapes

- 1 phase A Entailler le bois sous la branche afin d'éviter la déchirure.
2 phase A Couper la branche du haut vers le bas.
3 phase B Enlever le chicot en respectant le bourrelet cicatriciel.
A ne pas faire
4 Déchirure

Ces principes s'appliquent aux arbres isolés, en alignement, dans une haie, bosquets ou cordons boisés.

Pour les haies en particuliers, les travaux de taille à l'épaveuse sont à proscrire, ils sont réservés pour la strate herbacée. Il est possible d'entretenir les haies au moyen de tracteur équipé de lamier à scies ou à couteaux, ainsi que de sécateur hydraulique.

Raisons pour lesquelles une taille radicale ou sévère est à proscrire :

Taille radicale = détérioration grave et irrémédiable de la santé de l'arbre

Effets sur l'arbre :

- Espérance de vie de l'arbre diminuée
- Mort d'une partie du système racinaire (risque de chute de l'arbre)
- Ouverture de la porte aux maladies causées par des bactéries, champignons, insectes,...
- Les plaies ne cicatrisent jamais et pourrissent en creusant des cavités
- Les réserves de l'arbre (amidon, sucre) présentes dans l'aubier diminuent considérablement
- Les nouvelles branches (rejets) sont mal ancrées et risquent de s'arracher à tout moment
- Le port naturel de l'arbre est modifié de façon irrémédiable
- Mise en péril du patrimoine arboré typique de la région
- Augmentation du coût d'entretien (travaux de taille nécessaires plus régulièrement)



Tous travaux de terrassement, labour ou entreposage de machines-matériel sous l'arbre sont interdits. En cas de fouille, la procédure adéquate doit être appliquée (voir norme VSS-SN 640 577a). Les tailles radicales peuvent être considérées comme des abatages et soumises à autorisation.

Lois et règlements

La loi d'application du code civile suisse (LACC), la loi sur les routes (LR) et les RCU (règlement communal d'urbanisme) donnent des indications sur les distances aux limites à respecter pour les végétaux. Tout abattage hors-forêt est soumis à autorisation communale selon la loi sur la protection de la nature et du paysage et son règlement (LPNat et RPNat). Des formulaires de demande d'abattage sont disponibles sur le site du Service de la nature et du paysage (SNP) www.fr.ch/snp/fr/pub/soutien_aux_communes/les_boisements_hors_foret.htm

Sources :

Littérature et sources : ASSA -Association Suisse de Soins aux Arbres / CAUE 77 arbres : fiche conseil arbres en question – élagage, Vaud : fiches techniques communes, Genève : directives DGNP / document extrait du cours « Taille et Entretien », formation continue Brevet Paysagiste M23 CFTN (Grangeneuve).

Illustrations : Figure 1 directive concernant les travaux de taille, d'élagage et d'abattage GE, Figure 2-3 CAUE 77 la taille des arbres / Photos Luc Merian

Secteur des forêts

Depuis le 1^{er} novembre 2023, la supervision du Secteur des forêts a été reprise par M. Gaëtan Kolly, garde-forestier. Il est donc le répondant pour toutes questions liées à la forêt. Par exemple : martelage en forêts privées, conseil aux propriétaires de forêts privées en gestion et exploitation sylvicole, taxation de parcelles de forêts, ...

De plus, le Secteur des forêts effectue aussi des travaux en milieux urbains et des boisements hors forêts.

N'hésitez pas à prendre contact pour une offre par courriel à l'adresse forets@commune-gibloux.ch ou par téléphone au 026 552 59 06.

Les services suivants sont proposés :

- Soins et tailles d'arbres remarquables
- Abattage spécial en milieux urbains

La vente et la livraison de bois de feu sont toujours d'actualité.

De nouveaux tarifs entrent en vigueur **dès le 1^{er} avril 2024**. Merci d'en prendre bonne note.

Lors de vos promenades en forêts, merci de respecter la nature et la signalisation mise en place par l'équipe forestière. D'avance merci !

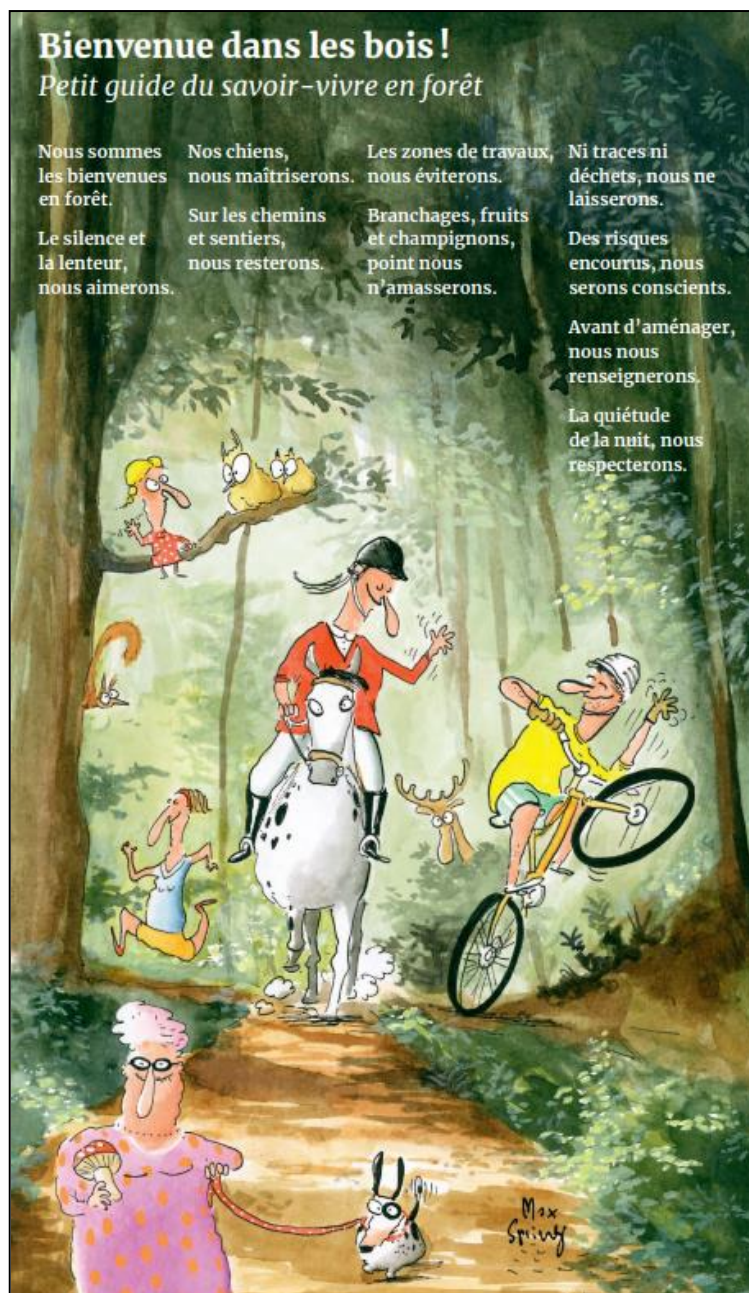
Le personnel forestier est à votre disposition pour tous renseignements tout au long de l'année, lors de vos promenades ou par téléphone. N'hésitez pas !

Commune de Gibloux

Secteur des forêts
Case postale 70
1726 Farvagny-le-Grand

forets@commune-gibloux.ch

026 552 59 06



<https://www.freizeitwald.ch/fr/visite-en-foret/visite-respectueuse-de-la-foret/petit-guide-du-savoir-vivre-en-foret>

Bois de feu



COMMUNE DE
Gibloux

Bulletin de commande bois de feu

Valable dès le 1er avril 2024

Bulletin de commande à adresser à: (et pour tous renseignements)		Commune de Gibloux Secteur Forêts Route de Fribourg 5, CP 70, 1726 Farvagny-le-Grand forets@commune-gibloux.ch				
Nom et prénom:		TVA 8.1% comprise				
Rue:						
Localité:						
Téléphone:						
L'équipe forestière vous prépare volontiers les assortiments de bois de feu suivants:						
Prix et quantité par stère TVA incluse						
Assortiments		Longueur	Quantité	Bois par stère	Livraison	Total CHF
Bois de feu feuillus en quartier	Vert	1 m		90.00 CHF	Facultative	
	Sec *	1 m		125.00 CHF	Obligatoire	
	Vert	50 cm		120.00 CHF	Obligatoire	
	Sec *	50 cm		145.00 CHF	Obligatoire	
	Vert	33 cm		125.00 CHF	Obligatoire	
	Sec *	33 cm		150.00 CHF	Obligatoire	
	Sec*	25cm		155.00 CHF	Obligatoire	
Bois de feu feuillus long et rond	Vert	4 - 6 m		55.00 CHF	Sur demande	
Bois de feu résineux en quartier	Vert	1 m		65.00 CHF	Facultative	
	Sec *	1 m		100.00 CHF	Obligatoire	
	Sec *	50 cm		120.00 CHF	Obligatoire	
	Sec *	33 cm		125.00 CHF	Obligatoire	
Bois de feu résineux long et rond	Vert	4-6 m		45.00 CHF	Sur demande	
Bois de feu sec en carton au centre forestier à Vuisternens-en-Ogoz	Sec *	Carton 25kg		12.00 CHF	Au centre	
		Total stères:		Total valeur du bois TTC		
Sec*: en stock limité						
Forfait pour livraison sur la commune de Gibloux					CHF	
Livraison		1-4 stères	100.00 CHF			
Livraison		5-8 stères	200.00 CHF			
Sur demande, livraison par camion possible, en régie		Dès 9 stères				
Total bois et forfait livraison à domicile TTC						
Conditions :						
Délai de livraison après réception de commande : 4 semaines						
Le bois sera déchargé en vrac devant votre domicile						
Mise en place possible en régie: CHF 60.-/heure						
Pour tous renseignements, contactez le 026 552 59 06						





ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

La forêt souffre face aux sécheresses et canicules à répétition

Un écosystème forestier fragile et fatigué

La répétition d'événements climatiques extrêmes telles que sécheresses et canicules affaiblissent durablement l'écosystème forestier. Depuis la canicule de 2003, la hausse des températures est combinée à un déficit hydrique récurrent en période de végétation, moment crucial et vital pour la forêt. L'évolution de l'écart toujours plus important entre la courbe des températures et celle des précipitations est inquiétante (voir graphique ci-dessous). A ce rythme, la forêt risque de souffrir passablement dans un avenir plus proche que prévu par les scientifiques. La récurrence des extrêmes climatiques est une réelle menace. La forêt survivra certes, mais pourra-t-elle encore nous fournir à l'avenir tous les services écosystémiques dont nous dépendons ?

Hêtres majestueux en perte

Nous constatons déjà le dépérissement de certaines espèces en plaine, notamment le hêtre, l'épicéa mais aussi le sapin blanc. Le dernier automne très pluvieux permettra à la forêt de reprendre ce printemps dans de bonnes conditions hydriques, les nappes phréatiques étant pleines. Malgré cela, il n'est pas sûr que tous les arbres ayant souffert du manque d'eau en 2023 « se réveilleront » ce printemps, notamment les hêtres majestueux.

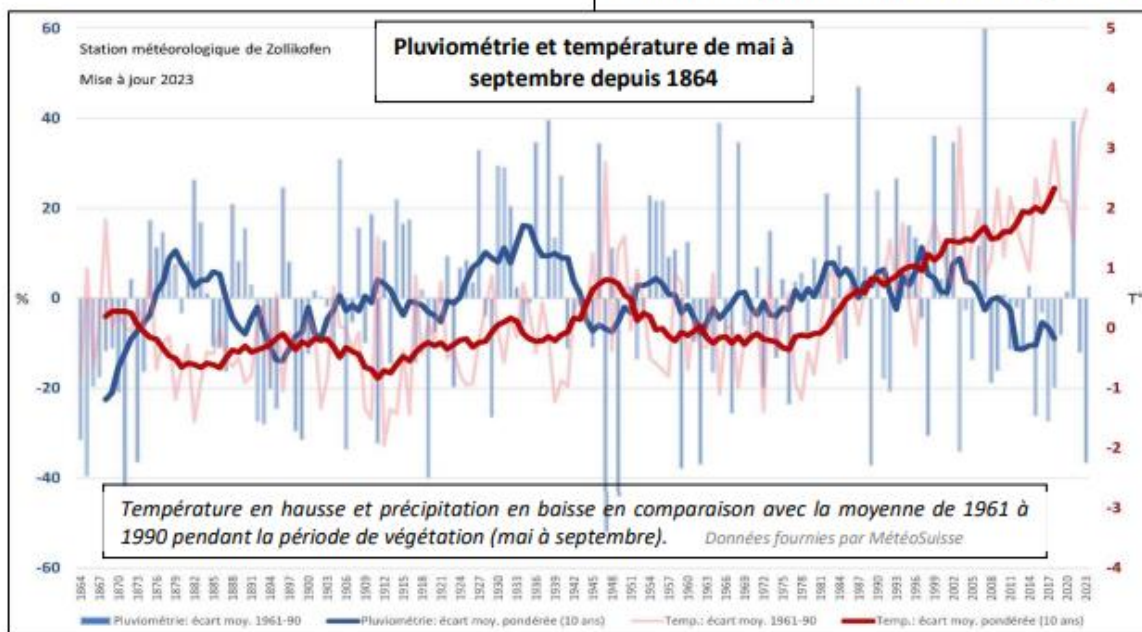


Feuillage roussi par la sécheresse sur de vieux hêtres

Promenade en forêt et risque de chutes de branches

Le déclin des hêtres mais aussi d'autres essences qui souffrent, tels que les frênes décimés par un champignon d'origine asiatique, impliquent un risque accru de chutes de branches et d'arbres. Il est dès lors conseillé d'observer une certaine prudence lors de sorties forestières.

Le climat se complique et entraînera son lot de misères, à nous d'entreprendre un nécessaire changement...



Les hêtres, qui reprendront vie, présenteront souvent d'importants dégâts en couronne avec de nombreuses branches sèches. Leur avenir est compromis et selon les dernières observations scientifiques, il n'est pas rare qu'ils dépérissent complètement après quelques années.

Le clic utile : www.wsl.ch/fr/foret/forets-et-changements-climatiques/foret-et-secheresse/

Hauterive, janvier 2024

Frédéric Schneider, Ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement
Service des forêts et de la nature

NOËL DES AÎNÉS 2023



Le Conseil communal remercie les organisateurs du Noël des Aînés pour leur engagement !

C
O
R
P
A
T
A
U
X



F
A
R
V
A
G
N
Y



*Ces rencontres sont
particulièrement
appréciées de tous !*



*Un grand merci également
aux Paroisses pour leur
présence et leur participation
financière !*



VUISTERNENS-EN-OGOZ

R
O
S
S
E
N
S



Moments choisis...



L
E
G
L
E
B
E



CORPATAUX

Samedi 23 mars 2024 de 10h à 12h

**Biscuits décorés au glaçage royal
avec Mrs Martinezcooks**

dès 7 ans, sur inscription 026 411 33 13

Créer sa poule
ou **Teindre ses œufs au naturel**
dès 5 ans

Salle de La Tuffière

FARVAGNY

Dimanche 24 mars 2024 de 10h à 13h

Grand Brunch avec animations

Pour tous, sans inscription

Jeux de la



Laurène Hayoz & ateliers d'illustration
Bubble tea, character design, coloriage



**Ateliers fun : M. KK-OH! Le Grimoire aux trésors L'aventure
alimentaire**

Pour comprendre l'alimentation en jouant

au CO, Rte des Combes 2

Convivialité, gratuité <https://biblio-gibloux.ch/>

} BIBLIOWEEKEND } 22 – 24.03.2024

À table!
Votre bibliothèque
participe


Zu Tisch!
Ihre Bibliothek
macht mit.

A tavola!
La vostra biblioteca
partecipa

WWW.BIBLIOWEEKEND.CH



biblio} suisse

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Kanton Appenzell Aargauische Eidgenossenschaft
Kanton Appenzell Aargauische Eidgenossenschaft
Kanton Appenzell Aargauische Eidgenossenschaft
Kanton Appenzell Aargauische Eidgenossenschaft
Kanton Appenzell Aargauische Eidgenossenschaft
Kanton Appenzell Aargauische Eidgenossenschaft
Kanton Appenzell Aargauische Eidgenossenschaft
Kanton Appenzell Aargauische Eidgenossenschaft
Kanton Appenzell Aargauische Eidgenossenschaft
Kanton Appenzell Aargauische Eidgenossenschaft



Accueil des tout-petits en bibliothèque

**ACCUEIL DES TOUT-PETITS
EN BIBLIOTHÈQUE**

TROISIÈME MERCREDI DU MOIS, 10H À 11H,
À FARVAGNY

- 21 FÉVRIER 2024
- 20 MARS 2024
- 17 AVRIL 2024
- 15 MAI 2024
- 19 JUIN 2024

Cercle de lecture

Partageons nos coups de cœur !
**Cercle de lecture à la BRG de
Farvagny, dès 16 ans,
le jeudi 18 avril à 18h30**

BRG 
Bibliothèque régionale
du Gibloux



Magie de la voix

Il était une fois...
un jeu de rôle de lire
ou les héros

et ils ont écrit à bord des
pages... un conte de leur
peut-être

Lecture Académie

**Grand jeu de lecture à voix haute
pour les enfants de 6 à 8H**

**DÉLAI D'INSCRIPTION:
31 MARS 2024**
www.bibliofr.ch
> Activités > Lecture Académie

Avec le soutien de

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Bibliothèque cantonale et universitaire BCU
Kantons- und Universitätsbibliothek KUB
www.fr.ch/bcu

Librairie
Page deux mille seize

Librairie
Albert le Grand

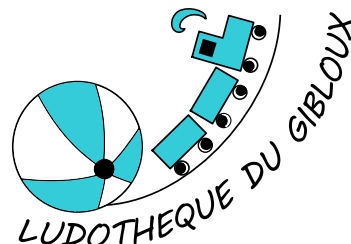
Librairie
PAYOT
LIBRAIRE

LIBRAIRIE
VIEUX-COMTÉ

LUDOTHÈQUE DU GIBLOUX

Location de jeux à la Ludothèque du Gibloux

A la Ludothèque du Gibloux, vous pouvez louer des jeux de société, des jouets et des puzzles en choisissant dans notre large collection, durant 3 semaines pour seulement CHF 30.- par année pour 1 jeu / CHF 40.- pour 2 jeux / CHF 50.- pour 3 jeux ou CHF 60.- pour 4 jeux. N'hésitez pas à nous rendre visite !



Tout notre stock est présent sur notre site internet : www.ludo-gibloux.ch

Soirées jeux de société entre adultes

La Ludothèque du Gibloux organise des soirées jeux de société de toutes sortes pour adultes (dès 16 ans) dans ses locaux, 1 à 2 fois par mois, dès 19h.

Prochaines dates (le jour varie) :
Mercredi 20 mars 2024
Jeudi 18 avril 2024
Mardi 30 avril 2024

Venez découvrir nos jeux d'ambiance, d'expression, de stratégie, de plateau, de cartes, d'escape, en collaboration ou en compétition, des styles pour tous les goûts, simples ou plus complexes.

Infos et inscription obligatoire au 077 485 34 33. Places limitées à 15 personnes. Principe : CHF 5.- de participation incluant boissons et cake/biscuits.

Jeux au biblio week-end

La Ludothèque du Gibloux vous invite à venir jouer lors du week-end des bibliothèques les 23 et 24 mars 2024, au CO à la Route des Combes 2 à Farvagny, jeux pour tout âge, selon programme sur le site internet de la bibliothèque.

A réserver : Nuit du jeu le 31 octobre 2024 à Estavayer-le-Gibloux.

Ouverture de la ludothèque :

Mardi et vendredi 15h30 à 17h30
1^{er} samedi du mois de 9h à 11h

www.ludo-gibloux.ch avec la possibilité de réserver en ligne.

ludothequегibloux@gmail.com

Route de la Pépinière 20
1696 Vuisternens-en-Ogoz





à Villarlod

**Les inscriptions pour l'année scolaire
2024/2025 sont ouvertes**

Une école pour grandir...

L'école maternelle permet le développement de votre enfant grâce à des activités manuelles, musicales, rythmiques, motrices, etc...

N'hésitez pas à vous renseigner sur notre site internet www.maisondespetits.com, par mail info@maisondespetits.com ou par téléphone au [079/449.25.67](tel:0794492567)



INFORMATIONS GÉNÉRALES

GIBLOUX SOLIDAIRE

Activités



organise pour vous, les seniors, diverses activités

Activités régulières		Services et formations
Randonnées Les lundis après-midi dès le 8.04 A 13h30, place de parc de La Pinte à Farvagny Pas nécessaire de s'inscrire	Ateliers de décorations florales Le 13.03.2024 à 19h00 Inscriptions au 075 420 15 21	Transports de personnes Sur demande au 079 370 15 60 Lundi, mercredi, vendredi matin de 09.00h à 11.30h
Marches douces Tous les mercredis après-midi dès le 1.05.2024 A 14h, place de parc de La Pinte Pas nécessaire de s'inscrire	Jeux de cartes Les 2 ^{ème} et 3 ^{ème} jeudis après- midi du mois à 13h30 Dans nos locaux Rte des Ecoles 1 - Farvagny	Visites à domicile Sur demande au 079 370 15 60 Lundi, mercredi, vendredi matin de 09.00h à 11.30h
Séances de yoga Tous les vendredis matin De 9h à 10h à l'ancienne école de Magnedens Inscription : 079 390 17 18	Table conviviale Le 1 ^{er} jeudi du mois à 11h45 Chez Mme Eliane Reynaud à Farvagny Inscription : 079 568 22 19	Formations et support en informatique Sur demande au 079 370 15 60

Plus d'informations sur notre site internet : www.giblouxsolidaire.ch

Afin d'assurer ces activités et d'en proposer de nouvelles, nous sommes à la recherche de bénévoles.

Si vous êtes intéressés à rejoindre notre équipe composée d'env. 35 bénévoles, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons parmi nous. Vous pouvez contacter M. Jacques Gagnaux, président ad intérim au 079 290 61 02 pour davantage d'informations.

Actuellement, nous cherchons en priorité des membres pour rejoindre le comité (postes de secrétaire et caissier).

Assemblée générale et conférence



Invitation à la population de la commune de Gubloux :

Jeudi 16 mai 2024 à 19h
Salle polyvalente d'Estavayer-le-Gubloux

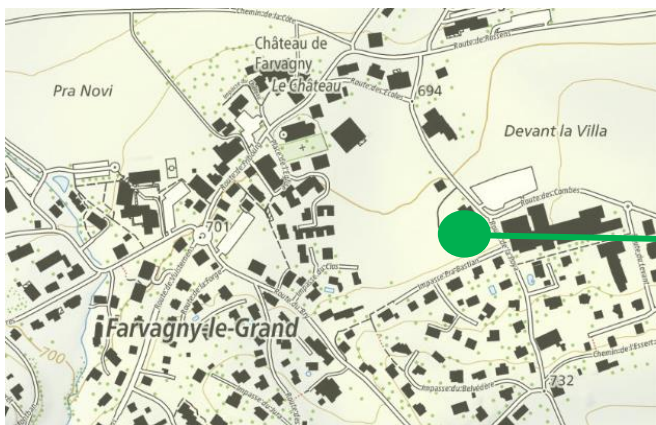
- **Assemblée générale de l'association**
- **Conférence**

Le programme détaillé est actuellement en cours d'élaboration. Vous le trouverez aux piliers publics à partir d'avril, dans le journal « L'Antenne » du mois d'avril, ainsi que publié sur notre site internet : www.giblouxsolidaire.ch

Nous vous prions de réserver cette date et nous vous attendons nombreux.

Le comité

APPARTEMENTS PROTÉGÉS EN CONSTRUCTION À FARVAGNY-LE-GRAND



La Fondation Pra Bastian, constituée conjointement par la société Savimo SA et la Commune de Gubloux, construit un immeuble de 14 appartements protégés destinés aux séniors sur le haut du quartier Pra Bastian à Farvagny-le-Grand. Les appartements (13 de 2.5 pièces et un de 1.5 pièces) et les locaux communs sont aménagés pour recevoir des personnes à mobilité réduite. Les locataires bénéficient des prestations d'un « concierge social » chargé d'effectuer une visite régulière et des tâches de base d'aide à la personne et d'animation.

Les appartements seront disponibles à partir du printemps 2025.

Pour tout renseignement, prendre contact avec M. Marcel Savoy, tél. 079 412 61 87, courriel savoymarcel@gmail.com.

Service Aide aux proches

Service de relève et d'accompagnement à domicile

- Vous vous occupez régulièrement d'une personne âgée ou malade et avez besoin parfois d'être remplacé ?
- Vous vivez chez vous mais avez besoin de soutien ?

Une auxiliaire de santé CRS accompagne la personne à domicile, offre une présence rassurante et l'aide dans les activités de la vie quotidienne : habillage, aide pour l'hygiène, promenade et sorties, accompagnement chez le médecin, suivi des médicaments, aide pratique au domicile, tâches administratives.

Nous intervenons régulièrement ou ponctuellement selon vos besoins, entre 3h et 8h par jour.

Repas accompagnés

- Vous avez besoin d'aide et de compagnie pour les repas ?
- Votre parent ne mange plus ou mal et vous vous faites du souci ?

Un-e auxiliaire de santé CRS accompagne la personne à domicile dans toutes les étapes du repas : définir le menu, faire les courses, gérer les réserves, cuisiner et manger ensemble, aider pour la prise alimentaire et passer un moment convivial ensemble !

Bons de 3h gratuites

Vous voulez tester nos services sans vous engager ? Profitez de nos 3h gratuites !

Bon à savoir

Nos tarifs sont définis en fonction du revenu mensuel et de la fortune. Remboursés par les prestations complémentaires et dans certains cas par les assurances maladies complémentaires

Renseignements et demandes

Tél. : 026 347 39 79 du lundi au vendredi de 07h30-11h30

Croix-Rouge fribourgeoise, Rue G.-Techtermann 2, 1700 Fribourg

aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch



Si vous préférez être contacté, retournez-nous le bon ci-dessous dûment rempli par courrier ou par e-mail.

— BON —

3 HEURES

GRATUITES

POUR NOTRE SERVICE DE RELÈVE

1 bon par famille

Nom:

Prénom:

N° de téléphone:

Adresse:

.....

NPA et Lieu:

E-mail:

Le Repas accompagné

Un service d'aide au repas pour les personnes âgées et/ou malades qui vivent à domicile.



Le Repas accompagné est un moment de partage à domicile entre une personne âgée et/ou malade et une Auxiliaire de santé CRS formée et qualifiée.

Selon les désirs et capacités de la personne ou les demandes de ses proches, le Repas accompagné c'est :

- un menu sain et appétissant défini ensemble
- un accompagnement pour les courses et le choix des produits
- des plats confectionnés à quatre mains
- une jolie table pour le plaisir des yeux
- un repas savoureux et convivial
- des astuces pour ouvrir l'appétit et donner envie de manger
- des méthodes pour faciliter la prise alimentaire

Le Repas accompagné dure 3 heures et son tarif est défini en fonction des possibilités financières de la personne.

Renseignements

Du lundi au vendredi
de 7h30 à 11h30

au **026 347 39 79**

Croix-Rouge fribourgeoise

Aide aux proches

Rue G.-Techtermann 2

1700 Fribourg

aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FRIEBURG
Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD



Promotion Santé
Suisse

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



Fâcheux dépôts de calcaire sur le verre – que faire?

Propres, mais ternis? Si les verres semblent laiteux après le passage au lave-vaisselle, cela peut avoir différentes causes. Comment éviter ce phénomène inesthétique?

«Alors ça marche aussi avec le voisin»: dans les années 90, tous les enfants connaissaient cette publicité pour des pastilles de lave-vaisselle qui font briller, dans laquelle une femme s'énerve car ses verres à vin sont ternis par le calcaire. Mais comment ces taches blanches inesthétiques apparaissent-elles sur le verre et est-ce toujours du calcaire?

Verre altéré

Si un verre apparaît laiteux et terni, il y a généralement deux causes à cela. Il peut s'agir soit de calcaire, soit de la corrosion du verre, qui rend la surface rugueuse par de minuscules rayures et fissures. Cette «altération» provoque un voile blanc sur le verre. Il se forme sous l'effet d'influences chimiques ou physiques et ne peut plus être éliminé.

Dans le lave-vaisselle, la corrosion du verre est souvent due à la sollicitation mécanique des verres lors des lavages répétés, quand p. ex. les verres se frottent les uns contre les autres ou contre des pièces de la machine. Le risque de corrosion du verre est moins important pour le verre de qualité supérieure comme le cristal que pour les verres bon marché à la soude calcique.

Le calcaire – inoffensif, mais parfois tenace

Si l'eau contient beaucoup de calcaire, des particules se déposent volontiers sur la vaisselle. Mais les traces ainsi formées peuvent être facilement éliminées avec de simples remèdes maison. Le vinaigre ou l'acide citrique sont de bons dissolvants du calcaire. Un bain dans l'eau – un peu plus long en cas de fortes salissures – avec un peu de ces acides suffit généralement à rendre les verres clairs et brillants. Alternativement, des pastilles de nettoyage pour dentiers ou du dentifrice peuvent aider à éliminer le calcaire.



Taches de calcaire inoffensives ou corrosion irréparable du verre? Des verres ternis après un nettoyage au lave-vaisselle peuvent avoir différentes causes.

Que faire des verres hors d'usage?

Si un verre se casse ou est irrémédiablement terni du fait de la corrosion, il ne reste plus qu'à l'éliminer – mais pas dans le conteneur à verre usagé, s'il vous plaît. Il doit être jeté dans la benne à gravats, car les verres à boire ont une composition chimique différente de celle du verre des bouteilles et des emballages. Les verres haut de gamme contiennent p. ex. souvent du plomb. Ce métal lourd toxique est indésirable dans le processus de recyclage des verres d'emballage. Mais ne vous inquiétez pas: tant que l'on ne fait que boire dans de tels verres et que l'on n'y laisse pas stagner de boisson acide pendant des mois, le plomb ne s'y dissout pas.



vetroswiss

VetroSwiss
Case postale 1023
3000 Berne 14
+41 31 380 7990
info@vetroswiss.ch
www.vetroswiss.ch

© 2023

Adresses et horaires des services

Administration communale
Route de Fribourg 5
Case postale 70
1726 Farvagny-le-Grand

Service/Secteur

Secrétariat général T 026 552 59 02

administration@commune-gibloux.ch

Contrôle de l'habitant T 026 552 59 03

habitant@commune-gibloux.ch

Administration scolaire et extrascolaire T 026 552 59 04

admin.scolaire@commune-gibloux.ch

Service des finances T 026 552 59 05

finances@commune-gibloux.ch

Service technique T 026 552 59 06

technique@commune-gibloux.ch

Police des constructions T 026 552 59 07

constructions@commune-gibloux.ch

Permanence technique 079 545 96 99

Secteur Forêts

Route de la Pépinière 20 T 026 552 59 06

1696 Vuisternens-en-Ogoz

Adresse postale:

Case postale 70, 1726 Farvagny-le-Grand

forets@commune-gibloux.ch

Service social du Gibloux

Route du Jordil 10 T 026 552 59 60

1728 Rossens

service.social@commune-gibloux.ch

Service officiel des curatelles du Gibloux

Route du Jordil 10 T 026 552 59 63

1728 Rossens

Adresse postale:

Case postale 62, 1726 Farvagny-le-Grand

service.curatelles@commune-gibloux.ch

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30-11h30 15h00-19h00

Mardi fermé 14h00-17h00

Mercredi 8h30-11h30 14h00-17h00

Jeudi 8h30-11h30 14h00-17h00

Vendredi 8h30-11h30 14h00-16h00

Veille de fête jusqu'à 16h00

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30-11h30 14h00-16h30

Mardi fermé 14h00-16h30

Mercredi 8h30-11h30 fermé

Jeudi 8h30-11h30 14h00-16h30

Vendredi fermé fermé

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30-11h30 14h00-16h30

Mardi fermé 14h00-16h30

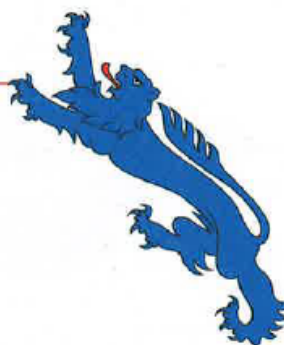
Mercredi 8h30-11h30 fermé

Jeudi 8h30-11h30 14h00-16h30

Vendredi fermé fermé

**Permanence téléphonique tous les matins
de 8h15 à 11h30**

Impression: Canisius SA, Fribourg
Imprimé sur du papier 100% recyclé



Printed in
switzerland